RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 06270
Numéro SIREN : 444 212 955
Nom ou dénomination : Solocal

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2020 sous le numéro de dépôt 37459



Comptes annuels au 31 décembre 2019

ACTIF		BRUT 31/12/2019	AMORTISS. PROVISION	NET 31/12/2019	NET 31/12/2018	Ecart 31/12/2019-31/12/2018
FONDS DE COMMERCE	1- Fonds de commerce	3 967 094 250	2 613 173 000	1 353 921 250	1 353 921 250	0
AUTRES	12- Actif incorp-autres	360 958 170	292 279 401	68 678 769	77 460 211	-8 781 442
	12- Amort fond de commerce					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**immo incorp autres**	**4 328 052 420**	**2 905 452 401**	**1 422 600 019**	**1 431 381 461**	**-8 781 442**
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13- Immo corporelles	82 539 003	77 318 603	5 220 400	5 921 207	-700 807
	13- Amort immo corp					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**82 539 003**	**77 318 603**	**5 220 400**	**5 921 207**	**-700 807**
PARTICIPATIONS	14- Participations	6 859		6 859	6 859	0
PRETS SOLOCAL GROUPE	141- Prêt PJG	0	0	0	0	0
AUTRES TITRES IMMOBILISES				0	0	0
PRETS	143- Prêt	7 075		7 075	11 686	-4 611
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	144- Dépôts et cautionneme	2 068 348		2 068 348	1 451 710	616 637
	1431- Dépréciation prêts					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**2 082 282**	**0**	**2 082 282**	**1 470 255**	**612 026**
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I		**4 412 673 704**	**2 982 771 004**	**1 429 902 701**	**1 438 772 924**	**-8 870 223**
STOCKS ET EN COURS	**3- Stocks et en-cours**	**0**		**0**	**212 000**	**-212 000**
AVANCES & ACOMPTES	**vances et acomptes**	**751 638**		**751 638**	**586 183**	**165 455**
CREANCES CLIENTS	17- Créances clients	94 305 013	7 107 653	87 197 360	213 068 277	-125 870 917
	171- Provisions sur Créances clients					
FOURNISSEURS DEBITEURS	18- Fournisseurs débiteurs	636 830		636 830	3 665 910	-3 029 080
CREANCES FISCALES ET SOCIALES	19- Créances soc et fisc débit	20 191 581		20 191 581	16 756 323	3 435 258
IMPOTS	39- IS créditeurs	19 522 052		19 522 052	19 092 012	430 039
CREANCES D'EXPLOITATION		**134 655 476**	**7 107 653**	**127 547 823**	**252 582 523**	**-125 034 700**
CREANCES DIVERSES	21- Créances diverses	1 295 559	**0**	**1 295 559**	**31 923 158**	**-30 627 599**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
DISPONIBILITES	**23- Disponibilités**	**6 935 204**		**6 935 204**	**36 941 908**	**-30 006 704**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**onstatées d'avance**	**2 844 740**		**2 844 740**	**6 075 138**	**-3 230 398**
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II		**146 482 617**	**7 107 653**	**139 374 964**	**328 320 910**	**-188 945 946**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF- TOTAL III		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III)		**4 559 156 321**	**2 989 878 657**	**1 569 277 664**	**1 767 093 833**	**-197 816 169**

PASSIF	NET 31/12/2019	NET 31/12/2018	Ecart 31/12/2019-31/12/2018
CAPITAL	**881 108 385**	**881 108 385**	**0**
PRIME DE FUSION	**1 590 614**	**1 590 614**	**0**
RESERVE LEGALE	144 612 757	144 612 757	0
AUTRES RESERVES	1 505	1 505	0
RESERVES PLUS VALUE LONG TERME	0	0	0
RESERVES	**144 614 262**	**144 614 262**	**0**
REPORT A NOUVEAU	**-150 000 598**	**1 725 716**	**-151 726 314**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**4 700 352**	**-151 726 314**	**156 426 666**
PROVISIONS REGLEMENTEES	**56 095 614**	**46 235 250**	**9 860 364**
CAPITAUX PROPRES - TOTAL I	**938 108 629**	**923 547 913**	**14 560 716**
PROVISIONS POUR RISQUES	**22 438 223**	**23 955 522**	**-1 517 299**
PROVISIONS POUR CHARGES	**124 958 963**	**244 184 385**	**-119 225 422**
PROVISIONS POUR RISQUES - TOTAL II	**147 397 185**	**268 139 907**	**-120 742 721**
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	80 403	41 223	39 180
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	112 772 599	33 210 653	79 561 946
DETTES FINANCIERES	**112 853 002**	**33 251 876**	**79 601 126**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE	156	156	0
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	68 991 888	87 580 408	-18 588 520
CLIENTS CREDITEURS	6 876 248	6 182 574	693 674
DETTES SOCIALES	69 443 773	74 129 334	-4 685 562
DETTES FISCALES	35 137 567	46 557 504	-11 419 936
DETTES D'EXPLOITATION	**180 449 631**	**214 449 975**	**-34 000 344**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	350 801	25 859	324 941
AUTRES	8 164 386	**0**	8 164 386
DETTES FISCALES (I S)		0	0
DETTES DIVERSES	**8 515 187**	**25 859**	**8 489 328**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**181 954 029**	**327 678 302**	**-145 724 273**
DETTES - TOTAL III	**483 771 849**	**575 406 013**	**-91 634 164**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF - TOTAL IV	**0**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**1 569 277 664**	**1 767 093 833**	**-197 816 169**

COMPTE DE RESULTAT au 31 DECEMBRE 2019

		31/12/2019	31/12/2018	2019/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRESTATIONS DE SERVICES : PUBLICITE		478 751 135,75	509 485 448,79	-30 734 313
VENTES DE MARCHANDISES		0,00	0,00	0
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES		4 558 476,96	5 091 346,68	-532 870
PRODUCTION IMMOBILISEE		30 701 460,20	31 340 161,54	-638 701
EN COURS DE PRODUCTION		-212 000,00	-353 216,24	141 216
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES			0,00	0
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES		14 114 517,75	7 432 950,48	6 681 567
CREANCES RECUPEREES		119 761,62	137 481,07	-17 719
AUTRES PRODUITS		8 524 419,91	1 228 801,74	7 295 618
	TOTAL I	**536 557 772,19**	**554 362 974**	**-17 805 202**
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES : PUBLICITE		81 300,00	-1 652,92	82 953
ACHATS DE SOUS-TRAITANCE : ACHATS TECHNIQUES		51 106 893,97	63 211 033,40	-12 104 139
VARIATION DE STOCK PAPIER		0,00	0,00	0
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES:				
ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		933 391,95	1 398 436,49	-465 045
SERVICES EXTERIEURS		33 633 130,26	33 984 616,46	-351 486
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		104 745 658,66	122 227 062,82	-17 481 404
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		13 486 873,10	16 760 540,53	-3 273 667
SALAIRES ET TRAITEMENTS		155 113 769,97	163 906 518,46	-8 792 748
CHARGES SOCIALES		78 098 737,45	84 972 185,80	-6 873 448
AUTRES CHARGES		7 805 985,39	6 870 516,86	935 469
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		41 222 662,43	39 142 688,92	2 079 974
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROVISIONS		1 608 127,05	3 473 118,82	-1 864 992
POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROVISIONS		12 905 173,52	13 918 315,26	-1 013 142
	TOTAL II	**500 741 703,75**	**549 863 381**	**-49 121 677**
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		**35 816 068,44**	**4 499 593**	**31 316 475**
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS DE PARTICIPATION				0
PRODUITS D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		30 247,03	931 418,32	-901 171
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES			0	0
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				0
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				0
	TOTAL III	**30 247,03**	**931 418**	**-901 171**
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		1 303 893,04	2 039 844,00	-735 951
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES		112 368,16	223 701,57	-111 333
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				0
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				0
	TOTAL IV	**1 416 261,20**	**2 263 546**	**-847 284**
2-RESULTAT FINANCIER (III - IV)		**-1 386 014,17**	**-1 332 127**	**-53 887**
3-RESULTAT COURANT (1+2)		**34 430 054,27**	**3 167 466**	**31 262 588**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION		702 136,84	3 379 451,82	-2 677 315
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			1 523 785,00	-1 523 785
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		173 267 285,49	68 509 493,13	104 757 792
	TOTAL V	**173 969 422,33**	**73 412 730**	**100 556 692**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION		145 459 228,42	43 278 050,31	102 181 178
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		253 842,82	70 036,26	183 807
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		57 435 898,47	186 843 537,18	-129 407 639
	TOTAL VI	**203 148 969,71**	**230 191 624**	**-27 042 654**
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		**-29 179 547,38**	**-156 778 894**	**127 599 346**
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS		1 003 148,08	0,00	1 003 148
IMPOT SUR LES BENEFICES		-452 993,49	-1 885 114,00	1 432 121
TOTAL DES PRODUITS		**710 557 441,55**	**628 707 122**	**81 850 319**
				0
TOTAL DES CHARGES		**705 857 089,25**	**780 433 436**	**-74 576 347**
BENEFICE		**4 700 352,30**	**-151 726 314**	**156 426 666**

A N N E X E

1 • DESCRIPTION DE L'ACTIVITE *6*

2 • FAITS MARQUANTS *6*

3 • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES *6*

4 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT *6*

4.1 – Immobilisations incorporelles **6**

4.2 - Immobilisations corporelles **7**

4.3 - Immobilisations financières **8**

4.4 - Stocks et en-cours **9**

4.5 - Dépréciation des créances **9**

4.6 - Créances à plus et moins d'un an **9**

4.7 – Autres créances **9**

4.8 - Trésorerie nette **10**

4.9 - Charges constatées d'avance **10**

4.10 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan **11**

4.11 - Capitaux propres **11**

4.12 - Provisions pour risques et charges **11**

4.13 - État des échéances des dettes **14**

4.14 - Produits constatés d'avance **14**

4.15 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan **15**

4.16 - Chiffre d'affaires **15**

4 .17 – Frais de publicité et assimilés **16**

4.18 - Charges de personnel **16**

4.19 - Résultat financier **16**

4.20 - Résultat exceptionnel **16**

4.21 - Fiscalité **16**

5 • AUTRES INFORMATIONS *16*

5.1 - Contentieux **16**

5.2 - Procédures en cours **17**

5.3 - Engagements hors bilan **18**

5.4 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction **19**

5.5 - Effectifs **19**

5.6 - Entreprises liées **19**

5.7 - Consolidation **21**

5.8 - Intégration fiscale **21**

5.9 – Utilisation du CICE Erreur ! Signet non défini.

5.10 - Evénements postérieurs à la clôture **21**

1 • DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Solocal SA, filiale de Solocal Group, offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2 • FAITS MARQUANTS

Le Groupe a présenté le 13 février 2018 son projet stratégique « Solocal 2020 ». Ce projet de transformation qui doit permettre au Groupe de retrouver une croissance durable s'est accompagné en 2018 d'une réduction de l'ordre de 1000 postes à travers la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Dans le cadre de ce projet de transformation, la Direction et les organisations syndicales majoritaires ont signé le 25 juillet 2019 un accord GPEC portant sur le congé mobilité, qui précise les dispositifs d'accompagnement proposés aux salariés occupant actuellement un emploi identifié comme étant en décroissance. Ce congé mobilité concernant 113 personnes à été mis en place sur l'exercice 2019 sur base de volontariat.

Au 31 décembre 2019, une provision de 20,2m€ a été comptabilisée au titre des départs prévus sur 2019 et 2020. Une reprise de 1,5m€ a été effectuée sur l'année – cette reprise correspond aux coûts engagés sur la période pour accompagner les départs des employés.

3 • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la société ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement de l'ANC 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous. Les chiffres sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

4 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortis sur 1 à 8 ans prorata temporis, ainsi que des fonds de commerce comptabilisés au coût d'acquisition qui font l'objet d'une dépréciation déterminée par différence entre la valeur d'entreprise, augmentée de la trésorerie, et les capitaux propres.

Les frais de développement sont immobilisés dès qu'il est démontré :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- Que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.
Les projets ayant un impact significatif dans l'activité de Solocal SA, telle la refonte du système d'information, sont amortis sur 8 ans.

Solocal SA a opté, sur le plan fiscal, pour la déduction immédiate des frais de conception de logiciels. Les différences nées entre les bases et les durées d'amortissement fiscal et comptable des actifs sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

La variation des immobilisations incorporelles brutes s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Soldes au 31.12.2018	Acquisitions de l'exercice	Variation Immobilisation en-cours	Cessions	Soldes au 31.12.2019
Concessions et droits similaires	**28**	**-**	**-**	**-**	**28**
Fonds de Commerce	**3 967 093**	**-**	**-**	**-**	**3 967 093**
PagesJaunes	3 959 321		-	-	3 959 321
AnnoncesJaunes	7 310	-	-	-	7 310
Aronet - Embauche.com	211	-	-	-	211
DTS	251				251
Marques PagesJaunes	**1 026**	**-**	**-**	**-**	**1 026**
Contenus	**80**		**-**	**-**	**80**
Logiciels d'applications	**307 168**	**171**	**41 808**	**-**	**349 147**
Achetés	35 036	171			35 207
Développés	272 132		41 808		313 940
Immobilisations en cours	**22 220**		**- 11 543**		**10 677**
TOTAL	**4 297 616**	**171**	**30 265**	**-**	**4 328 052**

La variation des amortissements et provisions s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Amort./Prov au 31.12.2018	Dotation de l'exercice	Reprise amort. éléments cédés	Amort./Prov au 31.12.2019	Net au 31.12.2019
Concessions et droits similaires	**-**	**-**		**-**	**28**
Fonds de Commerce	**2 613 173**	**-**	**-**	**2 613 173**	**1 353 920**
PagesJaunes	2 613 173		-	2 613 173	1 346 148
AnnoncesJaunes	-	-	-	-	7 310
Aronet - Embauche,com	-	-	-	-	211
DTS	-	-	-	-	251
Marques PagesJaunes	**-**	-	**-**	-	**1 026**
Contenus	**80**	-	**-**	**80**	**-**
Logiciels d'applications	**252 982**	**39 218**		**292 200**	**56 947**
Immobilisations en cours	**-**	**-**	**-**	**-**	**10 677**
TOTAL	**2 866 235**	**39 218**	**-**	**2 905 453**	**1 422 599**

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dans l'hypothèse où une perte de valeur serait établie. Le test de valorisation effectué à la clôture 2019 n'a pas amené à comptabiliser de dépréciation complémentaire.

4.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Agencements et installations 5 / 8 / 10 ans
- Matériel informatique 3 / 4 / 5 ans
- Matériel de production 3 / 4 / 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau 5 / 8 / 10 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Matériel nouvelle technologie (Tablette, Portable.) 2/3 ans

La variation des immobilisations corporelles brutes s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Soldes au 31.12.2018	Acquisitions de l'exercice	Cessions	Soldes au 31.12.2019
Installations techniques, matériel et outil. de production	**4 409**	**-**	**-**	**4 409**
Agencements & Installations	**19 795**	**556**		**20 351**
Matériel de transport	**32**	**-**	**-**	**32**
Autres Immobilisations corporelles	**193**	**-**		**193**
Matériel informatique et de bureau	**56 679**	**598**	**-**	**57 277**
Informatique et nouvelles tech	49 247	587		49 834
Matériel de studio	1 133			1 133
Mobiliers de bureau	6 299	11		6 310
	-			-
Immobilisations en cours	**125**	**151**		**276**
TOTAL	**81 233**	**1 305**	**-**	**82 538**

La variation des amortissements s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Amort./Prov au 31.12.2018	Dotation de l'exercice	Reprise amort. éléments cédés	Amort./Prov au 31.12.2019	Net au 31.12.2019
Installations techniques, matériel et outil. de production	**4 409**	**-**	**-**	**4 409**	**-**
Agencements & Installations	**16 801**	**931**		**17 732**	**2 619**
Matériel de transport	**32**	**-**	**-**	**32**	**-**
Autres Immobilisations corporelles	**-**	**-**	**-**	**-**	**193**
Matériel informatique et de bureau	**54 071**	**1 075**	**-**	**55 146**	**2 131**
Informatique et nouvelles tech	47 836	705	-	48 541	1 293
Matériel de studio	1 080	29		1 109	24
Mobiliers de bureau	5 155	341		5 496	814
		-	-	-	-
Immobilisations en cours	**-**			-	**276**
TOTAL	**75 313**	**2 006**	**-**	**77 319**	**5 219**

4.3 - Immobilisations financières

Cette rubrique inclut entre autres les prêts à long terme consentis par Solocal SA à des entreprises liées ainsi que les cautions et dépôts de garanties versés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée en fonction de la situation.

(en K€)	Période close le 31 décembre			
	2019			2018
	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de participations (*)	7	-	7	7
Prêts	7	-	7	12
Dépôts & Cautionnements	2 068	-	2 068	1 452
TOTAL	**2 082**	**-**	**2 082**	**1 471**

4.4 - Stocks et en-cours

Les en-cours de production sont évalués en prix de revient et sur la base des coûts directs. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est inférieur à la valeur probable de réalisation.

(en K€)	Période close le 31 décembre			
	2019			2018
	Valeur Brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Stock & en-cours papier	-	-	-	-
Autres	-	-	-	212
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**212**

L'activité imprimés étant arrêtée sur 2020, il n'y a pas de provision d'encours constituée au 31 décembre 2019.

4.5 - Dépréciation des créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Les clients en défaut de paiement sont systématiquement relancés. Les taux de provision pour dépréciation des créances clients en fonction de la date d'échéance sont :

- De 1 à 30 jours : 0%
- De 31 à 60 jours : 0%
- De 61 à 90 jours : 0%
- De 91 à 138 jours : 30%
- De 139 à 159 jours : 50%
- Supérieures à 159 jours : 80%

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	2018
Créances clients brutes	94 305	223 245
Provisions pour dépréciation	(7 108)	(10 176)
TOTAL	**87 197**	**213 069**

4.6 - Créances à plus et moins d'un an

Les créances clients et autres créances à plus d'un an s'élèvent à un montant total de 70 K€.

4.7 – Autres créances

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	**2018**
Débiteurs divers	212	683
Coût d'acquisition des contrats	0	30 172
Compte courant	853	838
Produits à recevoir	230	230
TOTAL	**1 295**	**31 923**

Les coûts d'acquisition de contrats représentent la rémunération variable des commerciaux qui sont activés au bilan sur ce poste et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie de ces commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires. En 2019, Solocal SA a changé de méthode de rémunération variable des commerciaux afin que celle-ci soit alignée sur les ventes et non plus sur le chiffre d'affaires.

4.8 - Trésorerie nette

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	**2018**
Disponibilités	6 935	36 942
Total VMP & Disponibilités	**6 935**	**36 942**
Dettes auprès des établissements de crédit	80	41
Autres dettes financières	112 773	33 211
Endettement financier brut	**112 853**	**33 252**
Part à moins d'un an	112 743	33 222
Part à plus d'un an	30	30
Trésorerie (endettement) net	**-105 918**	**3 690**

A fin décembre 2019, les disponibilités sont constituées :
- de comptes bancaires courants, d'effet à l'encaissement et d'un fond de caisse, le tout pour une somme de 6 935k€
- Les autres dettes financières sont principalement du compte courant avec Solocal Group

4.9 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont constituées comme suit :

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	**2018**
Prestations informatiques	1 230	2 249
Commissions	1 526	1 527
Autres	89	2 299
TOTAL	**2 845**	**6 075**

Les charges constatées d'avance sont constituées des achats effectués au cours de l'exercice et non consommés en fin d'année.
Ces charges ont trait principalement à des dépenses effectuées par la direction des services informatiques et à des commissions facturées par d'autres entités du groupe.

4.10 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	**2018**
Immobilisations financières		
- Créances rattachées à des participations	-	-
- Autres immobilisations financières	-	-
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés	20 674	19 110
- Autres	1 710	1 073
Disponibiltés	-	
TOTAL	**22 385**	**20 183**

Les créances clients incluent 20.6 m€ des factures à établir.

4.11 - Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 938,1 m€ au 31 décembre 2019. La variation des capitaux propres sur l'année est présentée ci-après :

(en K€)	**Capitaux propres 31/12/2018**	Affectation du résultat 2018	Dividende	Réduction de Capital	Résultat 2019	**Capitaux propres 31/12/2019**
Capital social	881 109					881 109
Boni de fusion	1 591					1 591
Réserve légale	144 613					144 613
Réserve disponible	2					2
RAN	1 726	(151 726)				(150 000)
Résultat de l'exercice	(151 726)	151 726			4 700	4 700
Distribution de dividendes	0				0	0
Total	**877 314**	**(0)**	**0**	**0**	**4 700**	**882 014**
			Dotation	**Reprise**		
Provisions réglementées	46 235		35 984	(26 123)		56 095
Total	**923 549**	**(0)**	**35 984**	**(26 123)**	**4 700**	**938 109**

Le capital social est constitué de 267 002 541 actions dont la valeur nominale est de 3,3€.

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les logiciels créés en interne et mis en service.

4.12 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se composent principalement des indemnités de fin de carrière et médaille du travail ainsi que des provisions pour risques notamment celles relatives au plan de restructuration 2018 et 2019 pour 57,9 m€ (cf. § faits marquants).

L'évaluation de ces provisions à la clôture 2019 représente la meilleure estimation possible du risque encouru par Solocal SA à la date d'arrêté des comptes, déterminée notamment en fonction de données historiques.

Les provisions ont évolué comme suit :

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	**2018**
Engagements de retraite et assimilés	67 093	72 063
Provisions pour litiges sociaux	19 307	21 417
Provisions pour restructuration	57 866	172 121
Autres provisions pour risques et charges	2 971	2 539
TOTAL	**147 237**	**268 140**

L'analyse des variations s'effectue comme suit entre dotations et reprises :

(en K€)	Soldes au 31.12.2018	Augmentation	Diminution (non utilisée)	Diminution (utilisée)	Soldes au 31.12.2019
Engagements de retraite et assimilés	72 064	7 279		12 250	67 093
Provisions pour litiges sociaux	21 416	7 403	4 905	4 607	19 307
Provisions pour restructuration	172 121	20 194		134 449	57 866
Autres provisions pour risques et charges	2 539	785	82	271	2 971
Total des provisions pour risques & charges	**268 140**	**35 661**	**4 987**	**151 577**	**147 237**
- Dont long terme	77 686				69 902
- Dont court terme	190 453				77 495

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en K€)	Dotation de l'exercice	Reprise
Résultat d'exploitation	12 905	9 420
Résultat financier	1 304	
Résultat exceptionnel	21 452	147 144
TOTAL	**35 661**	**156 564**

- ✓ **Engagements de retraite et assimilés :**

La législation française prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Les modalités de détermination de cette provision, ainsi que celles de la médaille du travail s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres, décrits ci-après.

Les hypothèses utilisés pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

Hypothèses économiques	**Hypothèses au 31/12/18**	**31/12/19**
• Inflation	1,50 %	1,50 %
• Taux d'actualisation	1.45 %	0.75 %
• Rendement attendu des actifs financiers	1.45 %	1.45 %
• Taux d'augmentation des salaires (1)	Tables PagesJaunes	Tables Solocal SA
• Taux de charges sociales	45,00 %	45,00 %
• Turnover (2)	Tables PagesJaunes	Tables Solocal SA
• Méthode de calcul	Méthode des unités de crédit projetées	Méthode des unités de crédit projetées

(1) Les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle.
(2) Les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle. La table a été actualisée pour les calculs au 31/12/2019.

Hypothèses démographiques	**Hypothèses au 31/12/18**	**31/12/19**
• Table de Turnover	Tables PagesJaunes	Tables Solocal SA
• Table de mortalité	Tables par génération TGH 05 pour la population masculine TGF 05 population féminine	Tables par génération TGH 05 pour la population masculine TGF 05 population féminine
• Age de retraite	64 ans pour les cadres 62 ans pour les autres populations	64 ans pour les cadres 62 ans pour les autres populations

Pour les salariés dépassant l'âge théorique de départ à la retraite, il a été retenu un âge de départ à 67 ans.

Le montant des engagements au 31 décembre 2019 s'analyse suivant le tableau ci-après :

	en milliers d'euros	
		IFC
Valeur totale des engagements en début de période		**73 513**
	Charge d'intérêts	1 181
	Prestations payées	- 150
	Réduction / Liquidation du régime	- 10 884
	Amortissement des services passés non acquis	217
	Amortissement des écarts actuariels (gains) / pertes	590
	Coût des services rendus	5 523
Provision fin de période		**69 990**

	en milliers d'euros	
		MDT
Valeur totale des engagements en début de période		**11 612**
	Charge d'intérêts	123
	Prestations payées	- 252
	Réduction / Liquidation du régime	- 1 365
	Amortissement des écarts actuariels (gains) / pertes	15
	Coût des services rendus	631
Provision fin de période		**10 764**

L'échéancier de ces engagements sur les 5 prochaines années se ventile comme suit :

(en K€)	**31/12/2019**	**< ou égal à 1 an**	**2 à 5 ans**	**> à 5 ans**
Prov (LT) pour avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	58 969	400	1 600	56 969
Prov (LT) pour autres avantages (Médailles du travail)	8 124	300	1 200	6 624
Total	**67 093**	**700**	**2 800**	**63 593**

4.13 - État des échéances des dettes

Les dettes sont composées principalement de dettes fiscales et sociales et de dettes fournisseurs. Toutes ces dettes sont à échéance moins d'un an.

(en K€)	**Montant brut**	**à un an au plus**
Concours bancaires courants	80	80
Emprunts et dettes financières diverses	112 773	112 773
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 761	70 761
Dettes fiscales et sociales	97 680	97 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattacchés	351	351
Autres	15 041	15 041
TOTAL	**296 686**	**296 686**

4.14 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux commandes clients validées et facturées. Les produits constatés d'avance sont donc extournés lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires, pour les annuaires papier, lors de la parution, pour les produits digitaux, au prorata de la durée d'affichage.

Les produits constatés d'avance représentent 181,9 m€ à la clôture 2019 contre 327,7m€ à la clôture 2018. Ils sont constitués principalement des ventes restant à paraitre sur :

- Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires
- Les produits issus de la vente de support médias (Google, Facebook, média Pages Jaunes etc.) ;
- Le chiffre d'affaires généré par le trafic du service de renseignements téléphoniques 118 008 qui est reconnu au fur et à mesure des appels sur la base du chiffre d'affaires brut facturé à l'utilisateur

4.15 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	**2018**
Emprunts et dettes financières divers	80	41
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 634	66 648
Dettes fiscales et sociales	37 681	62 620
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	
Autres dettes	-	-
TOTAL	**87 395**	**129 309**

4.16 - Chiffre d'affaires

Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de ces annuaires imprimés.

Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois ou 24 mois sur les nouvelles offres.

En conséquence, les ventes précitées restant à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « produits constatés d'avance ».

Les charges directement affectables aux campagnes de parution des annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice. Ces charges directement affectables sont constituées des rémunérations variables des vendeurs et des télévendeurs et des charges éditoriales (papier, impression et distribution).

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	**2018**
Digital	**419 308**	**428 774**
Présence digitale	156 276	201 269
Publicité digitale	224 568	180 906
Sites Web	35 350	42 051
Solutions Digitale	3 115	4 547
Autre	**59 443**	**80 701**
Produits Activités Annexes	**4 558**	**5 092**
TOTAL	**483 309**	**514 567**

4 .17 – Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage et de communication de marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

4.18 - Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 233,2 m€ sur 2019 contre 248,9m€ en 2018, soit une baisse de 7%.
Cette baisse s'explique notamment par la baisse de l'effectif lié au plan de restructuration mis en place sur l'exercice 2018 mais aussi par un reclassement des charges liées à ce plan en résultat exceptionnel.

4.19 - Résultat financier

Le résultat financier est principalement composé des charges financières afférentes aux IFC et à la MDT.

4.20 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2019 s'élève à (29,2) m€ est constitué principalement :

- Produits exceptionnels pour 173,9 m€ correspondant principalement :
 - ✓ Reprise des engagements retraite relative aux salariés concernés par le Plan de restructuration soit 139,2 m€
 - ✓ Reprise de provisions liée aux PSE historiques pour 4,3 m€
 - ✓ Reprise de provision diverses pour 4,3 m€
 - ✓ Reprise de l'amortissement dérogatoire relatif à la production immobilisée pour 26,1 m€

- Charges exceptionnelles pour (203,1) m€ correspondant principalement :
 - ✓ Dotation de provision relative au Plan de restructuration Coriolis 4 pour 20,2 m€ et 136,5m€ pour Coriolis 2
 - ✓ Dotation de l'amortissement dérogatoire relatif à la production immobilisée pour (35,9) m€
 - ✓ Dotation de provisions liée aux PSE historiques pour (2,9) m€
 - ✓ Dotation de provision diverses pour 7,6 m€

4.21 - Fiscalité

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

(en K€)	**Résultat avant impôt**	**Impôt**	**Taux**	**Net**
Résultat courant	34 430		0,00%	34 430
Résultat exceptionnel et participation	(28 176)		0,00%	(28 176)
TOTAL	6 254	0	n/a	6 254
Crédits d'impôt		453		453
IS				0
Résultat Comptable au 31/12/2019	6 254	453	n/a	6 707

5 • <u>AUTRES INFORMATIONS</u>

5.1 - Contentieux

Dans le cours normal de son activité, Solocal SA peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées

que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, Solocal SA n'est partie à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de Solocal SA estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

5.2 - Procédures en cours

- Plan de Sauvegarde pour l'Emploi 2014

Durant l'année 2013, Solocal a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de Solocal a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par le DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société Solocal et du Ministre du Travail. En conséquence, de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées.

S'agissant des procédures devant les juges judiciaires, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au Plan de Sauvegarde pour l'Emploi par la Cour administrative d'Appel de Versailles qui leur permet de revendiquer des demandes indemnitaires.

À la date du présent document, tous les dossiers ont été plaidés en première instance.

Près de 200 décisions ont été rendues au fond, en première instance et/ou en appel. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire). Une Cour d'appel en particulier a retenu l'application de la prescription invoquée par la société et a débouté entièrement les demandeurs (35 dossiers). Ces décisions ont été déférées devant la Cour de cassation par les demandeurs. La Cour de cassation a rendu en septembre 2019 deux premières décisions et a retenu l'argumentation de la société concernant la prescription annale. En conséquence, les dossiers pendant devant la Cour de cassation sur ce point devraient se voir appliquer cette jurisprudence courant 2020 et l'absence de condamnation devrait être confirmée.

En outre, certaines décisions ont fait droit à des demandes annexes : certaines relatives à des situations particulières (contestation de la durée ou des conditions d'exécution du congé de reclassement, demandes de rappels de commissions sur des périodes antérieures au plan), d'autres portent sur le versement d'un complément au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement versée lors du solde de tout compte et quelques positions différentes.

Enfin, quelques dossiers sont également pendants devant la Cour de cassation à l'initiative de Solocal pour des questions autres que la prescription. Les décisions devraient être rendues en 2020.

Solocal a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire était de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Elle correspondait à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé par des décisions de conseils de prud'hommes contradictoires.

Au 31 décembre 2019, la provision restant dans les comptes était de 11 millions d'euros contre 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Solocal a poursuivi le déploiement de sa réorganisation et a donc lancé en 2016 une nouvelle procédure de PSE pour les salariés qui n'avaient pas pu être licenciés lors de la précédente procédure du fait de son invalidation.

Solocal a dans un premier temps demandé à l'État la réparation de son préjudice, résultant du paiement des indemnités par suite de l'annulation de la décision de la DIRECCTE, puis a saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en juillet 2017 pour obtenir la condamnation de l'État à lui payer cette somme. L'affaire viendra à une séance de jugement au 1er semestre 2020.

- Litige URSSAF

Le Groupe Solocal a fait l'objet au cours de l'année 2016 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. La société a été notamment été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,0 millions d'euros portant sur le montant des contributions patronales sur les AGA. Contestant ce redressement, le risque a été provisionné au 31 décembre 2016. La société a saisi, le 14 novembre 2017, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Bobigny d'un recours contre la décision de maintenir le redressement, rendue par la Commission de Recours Amiable de l'URSSAF d'Ile de France le 11 septembre 2017. Le rendu effectué par le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale a été favorable au Groupe Solocal, le litige est clos au 31 décembre 2019.

- Contrôle fiscal

Solocal S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La société a contesté les chefs de redressement auprès de l'administration fiscale et a envoyé une réclamation contentieuse au mois de février 2018 pour obtenir un remboursement partiel des sommes restant redressées. Les sommes non éligibles au Crédit impôt recherche, ayant été réglées le 18 avril 2017, la provision initialement dotée a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2017. Dans le cadre de l'instruction du dossier, l'administration a procédé à la saisine du Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) afin que ce dernier procède à une expertise des projets de R&D déclarés par la Société au titre des CIR des années 2010, 2011, 2012 et 2013.

Suite à la réception d'un premier rapport d'expertise du MESRI portant sur les seuls CIR 2012 et 2013, l'administration fiscale a accordé un dégrèvement de 0,6 M€ par une décision en date du 29 novembre 2019. Un produit a été constaté dans les comptes à hauteur de ce montant.

5.3 - Engagements hors bilan

Engagements relatifs aux baux commerciaux - Contrat de location simple
Les contrats de locations immobilières génèrent des engagements pouvant courir jusqu'à 2022.

Engagements d'achats de biens et services
Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2019 pour les années futures sont constatées en engagements hors bilan à cette date.

La rubrique « Autres » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2019 sur des biens et services livrables à partir de 1er janvier 2020.

Obligations contractuelles (en K€)	**Total en milliers d'euros**	A moins d'un an	Paiements dus par période De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements d'achats de biens et services				
Papier	713	713	-	-
Impression	403	403	-	-
Distribution	2 176	2 054	122	-
Sous- total	**3 292**	**3 170**	**122**	-
Contenus éditoriaux	-	-	-	-
Location de véhicules	2 870	1 719	1 151	-
Autres	13 449	12 993	456	-
Loyers	6 565	2 284	4 281	0
Total	**26 176**	**20 166**	**6 010**	**0**

Engagements reçus

Les engagemens reçus de Solocal SA s'élèvent à 112m et correspondent aux ventes non parues.

Compte personnel de formation – CPF

Solocal SA n'a pas fait d'engagement de financement en interne du CPF, il n'existe plus d'engagement pour la Société.

5.4 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

L'information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier clairement la situation d'un membre du conseil d'administration.

5.5 - Effectifs

	2019	**2018**
Cadres	1 965	2 170
Agents de maîtrise et techniciens	1 288	1 415
Employés	1	1
Total	**3 254**	**3 586**

Selon le règlement ANC 2016-07, l'effectif moyen à retenir est celui défini par l'article D123-200 du Code de commerce, soit la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile liés à l'entreprise par un contrat de travail.

5.6 - Entreprises liées

Les principaux postes du compte de résultat concernant les opérations réalisées avec Solocal Group, actionnaire majoritaire de Solocal SA, ou avec les autres entreprises liées, sont détaillés ci-après.

(en K€)		Entreprises liées			
Compte de résultat		**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Produits					
Ventes de prestations de services		16215	11 543	9 681	2 799
Ventes d'espace publicitaire					
Refacturation de services		3 941	3 874	2 482	2 563
	TOTAL	**20 156**	**15 417**	**12 163**	**5 362**
Charges					
Mise à disposition de personnel			-3 319		0
Redevances	-	2 600	0		0
Sous-traitance	-	7 899	-24 923	-31 639	-16 503
Prestations de services	-	38 133	-30 251	-18 266	-14 945
Publicité, achats espaces, sponsoring	-	3 593	-1 753	-2 589	-8 244
Management fees de Solocal Group	-	1 117	-10 243	-8 629	-6 695
Autres prestations opérationnelles	-	19 418	-15 250	-17 554	-10 422
	TOTAL	**-72 761**	**-85 740**	**-78 677**	**-56 809**
Résultat financier			**504**	**8 381**	**277 915**
TOTAL		**-52 605**	**-69 819**	**-58 133**	**226 468**

Les principaux postes du bilan concernant les entreprises liées sont les suivants :

Créances (en K€)	**31/12/2019**	**31/12/2018**	**Dettes** (en K€)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
SoMS	18 271	12 021	SoMS	67	171
Solocal Group	19 528	19 092	Solocal Group	112 858	33 297
QdQ Media		0	QdQ Media	90	90
PagesJaunes Outremer	176	8	PagesJaunes Outremer	0	1 446
Mappy	471	244	Mappy	5 221	5 237
Clic RDV	10	54	Clic RDV	3 921	4 475
Fine Media	7	0	Fine Media	2 514	2 514
Orbit Interactive	17	17	Orbit Interactive	1 223	1 222
Yelster		3 387	Yelster	929	1 573
Digital to store (DTS)	8	379	Digital to store (DTS)	0	3 411
Leadformance	263	137	Leadformance		0
Effilab	7	0	Effilab	3 665	1 157
Retail Explorer		0	Retail Explorer		0
GIE	1 607	1 504	GIE	6 560	3573
TOTAL	**40 365**	**36 843**	**TOTAL**	**137 048**	**58 166**

Les prêts et comptes courants avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31-déc-19	31-déc-18
Créances :		
		0
Prêts consentis à SoLocal Group *		
Intérêts courus	0	0
Comptes courants SoLocal Group	0	0
Comptes courants d'intégration fiscale	19 522	19 092
Dettes :		
	0	0
Comptes courants d'intégration fiscale		
Comptes courants SoLocal Group	112 742	33 181
Produits : - Les produits financiers	0	730
Charges : - Les charges financières	**-**	**-**

Le compte courant avec Solocal Group a été remboursé lors de la réduction de capital par compensation de créance.

5.7 - Consolidation

Solocal SA est consolidée par intégration globale dans les comptes de Solocal Group.

5.8 - Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group, actionnaire majoritaire de Solocal SA, s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévues aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Par cette option, Solocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et les sociétés dont elle détient, directement ou indirectement, 95 % au moins du capital et qui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe. Par cette option, elle s'est également rendue redevable de l'imposition forfaitaire annuelle due par les sociétés du groupe.

Les conditions légales requises pour faire partie du groupe fiscal formé par Solocal Group étant préalablement remplies, Solocal SA a donné le 22 novembre 2004 son accord formel pour être membre dudit groupe fiscal à compter du 1er janvier 2005.

Par cet accord, Solocal SA s'est rendue solidaire du paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle et le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes, dont Solocal Group est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la filiale si celle-ci n'était pas membre du groupe.

L'intégration fiscale est régie par une nouvelle convention signée entre les parties le 8 décembre 2008, qui se substitue à celle du 28 novembre 2004. Solocal SA détermine son impôt suivant les mêmes règles qu'elle aurait appliquées si elle n'avait pas fait partie du groupe d'intégration fiscale**.**

5.9 - Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice à communiquer.

Copie Certifiée
conforme à l'original



Solocal
Société anonyme au capital social de 881 108 385,30 euros
Siège social : 204, Rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt
444 212 955 RCS Nanterre

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire de Solocal

Comptes annuels pour
l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

1 - Activité de la Société

Les activités de Solocal se décomposent en deux segments : le segment « Digital», et le segment « Imprimés & Vocal ».

1.1.Digital

L'activité « Digital » se décompose ainsi au 31 décembre 2019 :

- L'offre Présence digitale permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, PagesJaunes, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. L'offre Présence est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.

- L'offre Publicité digitale permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre.

- S'agissant de la gamme Sites Internet, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site (vitrine et e-commerce), selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique.

1.2.Imprimés & Vocal

Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal » concernant le marketing direct traditionnel. Le segment Imprimés a vocation à être arrêté fin 2020, et enregistre donc un déclin tendant vers la fin de cette activité.

2 - Présentation des comptes annuels

2.1 Analyse des résultats

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de Solocal pour les périodes closes au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2019	2018	Variation 2019/2018
Chiffre d'affaires	478,8	509,5	-6,0%
Autres produits d'expl.	57,8	44,9	28,8%
Produits d'exploit.	**536,6**	**554,4**	**-3,2%**
Achats externes	(198,3)	(227,7)	-12,9%
Impôts et taxes	(13,5)	(16,8)	-19,5%
Salaires et charges	(233,2)	(248,9)	-6,3%
Dot. amort. et prov.	(55,7)	(56,5)	-1,4%
Charges d'exploit.	**(500,7)**	**(549,9)**	**-8,9%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**35,8**	**4,5**	**696,0%**
Produits financiers	**0,0**	**0,9**	**-96,8%**
Charges financières	**(1,4)**	**(2,3)**	**-37,4%**
RESULTAT FINANCIER	**(1,4)**	**(1,3)**	**4,0%**
RESULTAT COURANT	**34,4**	**3,2**	**987,0%**
Produits exceptionnels	**174,0**	**73,4**	**137,0%**
Charges exceptionnelles	**(203,1)**	**(230,2)**	**-11,7%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(29,2)**	**(156,8)**	**-81,4%**
Participation	(1,0)	0,0	0,0%
Impôt sur les bénéfices	0,5	1,9	-76,0%
RESULTAT NET	**4,7**	**(151,7)**	**-103,1%**

2.2 Produits d'exploitation

2.2.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2019	2018	Variation 2019/2018
Digital	**419,3**	**428,8**	**-2,2%**
Présence digitale	155,2	201,3	-22,9%
Sites internet	224,6	180,9	24,1%
Publicité digitale	36,4	42,1	-13,5%
Nouveaux services	3,1	4,5	-31,5%
Autres	**59,4**	**80,7**	-26,3%
Imprimés	59,4	80,7	**-26,3%**
Chiffre d'affaires	**478,8**	**509,5**	**-6,0%**

Le chiffre d'affaires de Solocal atteint 478,8 millions d'euros en 2019, en baisse de 6% par rapport à 2018 sous l'effet de la décroissance de 26,3 % de l'activité Imprimés & Vocal. Le chiffre d'affaires Digital (Présence digitale, publicité digitale et nouveaux services) est en décroissance de 2,2%.

Digital

Le chiffre d'affaires des services Internet, qui provient principalement de la vente de produits publicitaires sur « pagesjaunes.fr » ainsi que des activités de création et d'hébergement de sites, est en décroissance de 2% en 2019 par rapport à 2018. Cette baisse est due à la décroissance du nombre moyen de clients de -11,3% (de 445 000 à 400 000 clients) avec un ARPA annuel en décroissance à -19,0% (de 1 275 à 1 072 euros).

Présence digitale est en décroissance de 22,9% par rapport à 2018.

La croissance des audiences de pagesjaunes.fr est de 18,7% avec un nombre de visites mensuelles moyennes de 170,0 millions en 2019 contre 143,2 millions en 2018 grâce aux partenariats noués et à la dynamique des audiences mobiles qui sont en croissance de 22,0% avec 76,9 millions de visites mensuelles moyennes en 2019. Les audiences fixes sont en croissance de 16,3% (93,1 millions de visites mensuelles moyennes en 2019). Cette hausse s'explique par l'impact des partenariats, par exemple avec Le Bon Coin sur LocalAds et Bing.

Imprimé & Vocal

Le chiffre d'affaires Imprimés & Vocal, qui résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et dans l'Annuaire (Pages Blanches), s'élève à 59,4 millions d'euros en 2019 contre 80,7 millions en 2018, soit une baisse de -26,3 %.

2.2.2 Autres produits d'exploitation

	Périodes closes le 31 décembre		
	2019	2018	Variation 2019/2018
En millions d'euros			
Produits annexes	4,6	5,1	-10,5%
Production immobilisée	30,7	31,3	-2,0%
En-cours de production	(0,2)	(0,4)	-40,0%
Subventions exploitation	0,0	0,0	0,0%
Reprises sur provisions	14,1	7,4	89,9%
Créances récupérées	0,1	0,1	-12,9%
Autres produits	8,5	1,2	593,7%
Autres produits expl.	**57,8**	**44,9**	**28,8%**

Les autres produits d'exploitation de Solocal s'élèvent à 57,8 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 28,8% par rapport à 2018. Cette augmentation est à mettre en lien avec les reprises de provision pour litiges sociaux et le nettoyage des comptes de dettes fournisseurs.

2.3 Charges d'exploitation

2.3.1 Achats externes

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2019	2018	Variation 2019/2018
Achats sous-traitance	(51,1)	(63,2)	-19,1%
Achats non stockés	(0,9)	(1,4)	-33,3%
Services extérieurs	(33,6)	(34,0)	-1,0%
Autres services ext.	(104,7)	(122,2)	-14,3%
Autres charges	(7,8)	(6,9)	13,6%
Achats externes	**(198,3)**	**(227,7)**	**-12,9%**

Les achats externes incluent essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts liés aux achats de données et de mots-clés, les charges du système d'information, les charges de communication et de marketing, ainsi que les charges de structure.

Les achats externes de Solocal s'élèvent à 198,3 millions d'euros en 2019 et diminuent de 12,9 % par rapport à 2018, tandis que le chiffre d'affaires diminue de 6% sur la même période. Les achats externes représentent ainsi 41,4 % du chiffre d'affaires en 2019 contre 44,7% en 2018.

Cette baisse s'explique principalement par une meilleure maîtrise des coûts sur la période.

2.4 Impôts, taxes et versements assimilés

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2019	2018	Variation 2019/2018
Impôts et taxes	**(13,5)**	**(16,8)**	**-19,5%**

Les charges d'impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 13,5 millions d'euros en 2019 et diminuent de 19,5 % par rapport à 2018 en raison principalement de la baisse du chiffre d'affaires qui sert de base pour le calcul de la CVAE.

2.5 Salaires et charges sociales

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2019	2018	Variation 2019/2018
Salaires	(155,1)	(163,9)	-5,4%
Charges sociales	(78,1)	(85,0)	-8,1%
Salaires et charges sociales	**(233,2)**	**(248,9)**	**-6,3%**

Les salaires et charges sociales se composent des salaires et traitements fixes et variables y compris intéressement, des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des provisions pour congés payés, des avantages postérieurs à l'emploi, et des diverses indemnités versées aux salariés de la force de vente et des fonctions support.

Les salaires et charges sociales représentent 48,7% du chiffre d'affaires en 2019 contre 48,9% en 2018, et s'élèvent à 233,2 millions d'euros, en diminution de 6,3% par rapport à 2018, tandis que, sur la même période, le chiffre d'affaires diminue de 5,8%.

Cette diminution de 15,7 M€ est principalement liée à la baisse des effectifs (commerciaux et non commerciaux) sur la période.

2.6 Dotations aux amortissements et provisions

	Périodes closes le 31 décembre		
En millions d'euros	2019	2018	Variation 2019/2018
Sur immobilisations	(41,2)	(39,1)	5,3%
Sur actif circulant	(1,6)	(3,5)	-53,7%
Pour risques & charges	(12,9)	(13,9)	-7,3%
Dot. Amort. & prov.	**(55,7)**	**(56,5)**	**-1,4%**

Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation s'élèvent à 55,7 millions d'euros en 2019, une diminution de 1,4% par rapport à 2018 due principalement à la diminution des dotations aux dépréciations pour clients douteux.

2.7 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2019 de Solocal est en augmentation de 696% par rapport à 2018, son montant s'élève à 35,8 millions d'euros contre 4,5 millions d'euros en 2018. Le résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires est de 7,5 % en 2019 contre 0,9% en 2018.

Cette augmentation s'explique principalement par la provision pour restructuration qui avait été dotée en 2018.

2.8 Résultat financier

	Périodes closes le 31 décembre		
En millions d'euros	2019	2018	Variation 2019/2018
Produits placements	0,0	0,9	-96,8%
Produits financiers	**0,0**	**0,9**	**-96,8%**
Intérêts débiteurs	(0,1)	(0,2)	-49,8%
Dotations provisions	(1,3)	(2,0)	-36,1%
Charges financières	**(1,4)**	**(2,3)**	**-37,4%**
RESULTAT FINANCIER	**(1,4)**	**(1,3)**	**4,0%**

Le résultat financier s'élève à (1,4) million d'euros en 2019 contre (1,3) million d'euros en 2018.

Les charges financières sont principalement constituées de la partie financière de la provision pour IFC et Médaille du Travail. La dotation est de 1,3 million d'euros en 2019 contre 2 millions d'euros en 2018.

Les produits financiers constitués en 2018 étaient afférents à la rémunération des prêts consentis à Solocal Group. Ceux-ci ont été remboursés en début d'exercice 2018 ce qui explique la variation du poste sur 2019.

2.9 Résultat exceptionnel

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2019	2018	Variation 2019/2018
Sur opérations gestion	0,7	3,4	-79,2%
Sur opérations capital	0,0	1,5	-100,0%
Reprises provisions	173,3	68,5	152,9%
Produits exceptionnels	**174,0**	**73,4**	**137,0%**
Sur opérations gestion	(167,2)	(43,3)	286,4%
Sur opérations capital	(0,3)	(0,1)	262,4%
Dotations provisions	(36,0)	(186,8)	-80,7%
Autres			
Charges except.	**(203,4)**	**(230,2)**	**-11,6%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(29,5)**	**(156,8)**	**-81,2%**

Le résultat exceptionnel est principalement constitué :

- Des reprises de provisions afférentes au plan de restructuration initié en 2018 pour 173,3 millions d'euros ;
- Des charges afférentes au plan de restructuration initié en 2018 pour 132,7 millions d'euros et de la dotation aux provisions de 20,2 millions d'euros au titre du congé mobilité initié en 2019 pour 113 employés ;
- De la dotation et reprise de l'amortissement dérogatoire relatif à la production immobilisée pour un montant net de 9,9 millions d'euros.

2.10 Participation des salariés

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2019	2018	Variation 2019/2018
Participation	**(1,0)**	**0,0**	**n.a**

Un accord de participation mutualisé regroupant l'ensemble des sociétés françaises de Solocal Group dont Solocal SA, a été conclu le 26 juin 2006. Cet accord, applicable depuis l'exercice 2006 pour la participation, prévoit une mutualisation des réserves spéciales de participation entre toutes les entités françaises de Solocal Group, chaque réserve spéciale de participation est calculée selon une formule dérogatoire fondée sur le résultat d'exploitation de chacune des entités, avec un plancher fondé sur le montant qui résulte de l'application de la formule légale. Dans ce cadre, Solocal a constaté une charge de participation au titre de 2019 de 1 millions d'euros

2.11 Impôt sur les sociétés

	Périodes closes le 31 décembre		
En millions d'euros	2019	2018	Variation 2019/2018
Impôts	**0,5**	**(1,9)**	**-124,0%**

Au titre de 2019, l'impôt sur les sociétés de Solocal s'élève à un produit de 0,5 millions d'euros qui est constitué des crédits d'impôts.

Au niveau de l'intégration fiscale, le déficit fiscal de la société est pris en compte dans le calcul du résultat fiscal du groupe.

2.12 Résultat net

Le résultat net est un bénéfice de 4,7 millions d'euros en 2019 contre une perte de (151,7) millions d'euros en 2018.

3 - Analyse du bilan de Solocal SA

3.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2019 se décompose comme suit :

(en K€)	Capitaux propres 31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Dividende	Réduction de Capital	Résultat 2019	Capitaux propres 31/12/2019
Capital social	881 109					881 109
Boni de fusion	1 591					1 591
Réserve légale	144 613					144 613
Réserve disponible	2					2
RAN	1 726	(151 726)				(150 000)
Résultat de l'exercice	(151 726)	151 726			4 700	4 700
Distribution de dividendes						0
Total	877 314	(0)	0	0	4 700	882 014
			dotation	Reprise		
Provisions réglementées	46 235		35 984	(26 123)		56 095
Total	923 549	(0)	35 984	(26 123)	4 700	938 110

3.2 Trésorerie nette

En millions d'euros	Périodes closes le 31 décembre 2019	2018	Variation 2019/2018
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0	0,0%
Disponibilités	6,9	36,9	-81,2%
Total VMP et disponibilités	**6,9**	**36,9**	**-81,2%**
Autres dettes financières	112,9	33,3	239,4%
Endettement financier brut	**112,9**	**33,3**	**239,4%**
Part à moins d'un an	112,9	33,3	239,4%
Part à plus d'un an	0,0	0,0	0,0%
Trésorerie (endettement) net	**(105,9)**	**3,7**	**-2970,4%**

A fin décembre 2019, les disponibilités sont constituées :

- De disponibilités en banque pour 6,9 millions d'euros ;
- D'un compte courant avec Solocal Group pour 112,9millions d'euros.

4 - Evénements marquants de l'exercice

Le Groupe a présenté le 13 février 2018 son projet stratégique « Solocal 2020 ». Ce projet de transformation qui doit permettre au Groupe de retrouver une croissance durable s'est accompagné en 2018 d'une réduction de l'ordre de 1000 postes à travers la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Dans le cadre de ce projet de transformation, la Direction et les organisations syndicales majoritaires ont signé le 25 juillet 2019 un accord GPEC portant sur le congé mobilité, qui précise les dispositifs d'accompagnement proposés aux salariés occupant actuellement un emploi identifié comme étant en décroissance. Ce congé mobilité concernant 113 personnes a été mis en place sur l'exercice 2019 sur base de volontariat.

Au 31 décembre 2019, une provision de 20,2m€ a été comptabilisée au titre des départs prévus sur 2019 et 2020. Une reprise de 1,5m€ a été effectuée sur l'année – cette reprise correspond aux coûts engagés sur la période pour accompagner les départs des employés.

5 - Risques et litiges

Plan de Sauvegarde pour l'Emploi 2014

Durant l'année 2013, Solocal a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de Solocal a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un

projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par le DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société Solocal et du Ministre du Travail. En conséquence, de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées.

S'agissant des procédures devant les juges judiciaires, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au Plan de Sauvegarde pour l'Emploi par la Cour administrative d'Appel de Versailles qui leur permet de revendiquer des demandes indemnitaires.

À la date du présent document, tous les dossiers ont été plaidés en première instance.

Près de 200 décisions ont été rendues au fond, en première instance et/ou en appel. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire). Une Cour d'appel en particulier a retenu l'application de la prescription invoquée par la société et a débouté entièrement les demandeurs (35 dossiers). Ces décisions ont été déférées devant la Cour de cassation par les demandeurs. La Cour de cassation a rendu en septembre 2019 deux premières décisions et a retenu l'argumentation de la société concernant la prescription annale. En conséquence, les dossiers pendant devant la Cour de cassation sur ce point devraient se voir appliquer cette jurisprudence courant 2020 et l'absence de condamnation devrait être confirmée.

En outre, certaines décisions ont fait droit à des demandes annexes : certaines relatives à des situations particulières (contestation de la durée ou des conditions d'exécution du congé de reclassement, demandes de rappels de commissions sur des périodes antérieures au plan), d'autres portent sur le versement d'un complément au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement versée lors du solde de tout compte et quelques positions différentes.

Enfin, quelques dossiers sont également pendants devant la Cour de cassation à l'initiative de Solocal pour des questions autres que la prescription. Les décisions devraient être rendues en 2020.

Solocal a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire était de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Elle correspondait à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé par des décisions de conseils de prud'hommes contradictoires.

Au 31 décembre 2019, la provision restant dans les comptes était de 11,0 millions d'euros contre 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Solocal a poursuivi le déploiement de sa réorganisation et a donc lancé en 2016 une nouvelle procédure de PSE pour les salariés qui n'avaient pas pu être licenciés lors de la précédente procédure du fait de son invalidation.

Solocal a dans un premier temps demandé à l'État la réparation de son préjudice, résultant du paiement des indemnités par suite de l'annulation de la décision de la DIRECCTE, puis a saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en juillet 2017 pour obtenir la condamnation de l'État à lui payer cette somme. L'affaire viendra à une séance de jugement au 1er semestre 2020.

Litige fournisseur

Solocal SA a été assignée par un ancien distributeur pour rupture brutale de relations commerciales. Ce dernier a été débouté de l'ensemble de ses demandes en 1ère instance mais a interjeté appel. La décision en appel devrait être rendue au premier semestre 2020. La provision initialement enregistrée dans les comptes 2016 de Solocal a donc été maintenue selon les exigences et les critères habituellement retenus.

Contrôle fiscal

Solocal S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La société a contesté les chefs de redressement auprès de l'administration fiscale et a envoyé une réclamation contentieuse au mois de février 2018 pour obtenir un remboursement partiel des sommes restant redressées. Les sommes non éligibles au Crédit impôt recherche, ayant été réglées le 18 avril 2017, la provision initialement dotée a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2017. Dans le cadre de l'instruction du dossier, l'administration a procédé à la saisine du Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) afin que ce dernier procède à une expertise des projets de R&D déclarés par la Société au titre des CIR des années 2010, 2011, 2012 et 2013.

Suite à la réception d'un premier rapport d'expertise du MESRI portant sur les seuls CIR 2012 et 2013, l'administration fiscale a accordé un dégrèvement de 0,6 M€ par une décision en date du 29 novembre 2019. Un produit a été constaté dans les comptes à hauteur de ce montant.

6 - Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons de :

(I) constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 4 700 352,30 euros ;
(II) et d'affecter ce montant au poste « report à nouveau » qui aura un solde débiteur 145 300 246,09 euros.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	*Nombre d'actions*	*Dividende par action*	*Quote-part du dividende éligible à l'abattement (1)*
2016	267 002 541	0,24	100%
2017	267 002 541	0,15	100%
2018	267 002 541	0	100%

(1) Abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

7 - Capital social - répartition

Capital au 31/12/2019

Le capital social est fixé à la somme de 881 108 385,30 euros. Il est divisé en 267 002 541 actions d'une seule catégorie de 3,30 Euros chacune, entièrement libérées.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous rappelons que SoLocal Group détient plus de 99,9 % du capital social ou des droits de vote.

Actionnariat salarié

Notre Société ne compte pas d'actionnaires salariés en dehors des mandataires sociaux bénéficiaires de prêts d'actions. Notre Société est donc soumise aux obligations prévues à l'article L. 225-129-VI du Code de commerce concernant les sociétés dont les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital.

8 - Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise

L'ensemble des informations figure dans le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale de la société.

9 - Informations sociales

Au 31 décembre 2019, Solocal employait 2 765 salariés.

10 - Montant des rémunérations et avantages de toutes natures versés au cours de l'exercice 2019 à chaque mandataire social de Solocal durant l'exercice de la part de la société contrôlant Solocal

	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Éric Boustouller, Directeur général (depuis le 11 octobre 2017)				
Rémunération fixe	520 008	520 008	520 008	520 008
Rémunération variable annuelle	XX	353 600	353 600	116 214
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Rémunération au titre du mandat d'administrateur (anc. jetons de présence)	—	—	—	—
Avantages en nature (1)	22 951	22 951	21 849	21 849
TOTAL	XX	896 559	895 457	658 071

(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

11 - Options de souscription ou d'achat d'actions Solocal Group

Options de souscription d'actions

Plan 2005

Solocal Group a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005 qui, arrivé à échéance le 28 juin 2015, a été annulé.

Plan 2007
De même, Solocal Group a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007 qui, arrivé à échéance le 19 décembre 2017, a été annulé

Plan 2009
En 2009, Solocal Group a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,84 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,82 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015). Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.
Ces 3 plans, arrivés à échéance respectivement les 22 juillet 2019, 28 octobre 2019 et 16 décembre 2019, ont été annulés

Plan 2010
En 2010, Solocal Group a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,58 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017), le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,09 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017).
Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014, et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

De même, afin de tenir compte du regroupement des actions de Solocal Group intervenu le 26 octobre 2015, le Directeur général, faisant usage des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration du 21 juillet 2015, a décidé de procéder à l'ajustement, plan par plan, de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de Solocal Group au regroupement de 23 actions anciennes) ; étant précisé (i) que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur (ii) que les autres caractéristiques des options restent inchangées.

Ainsi, tout titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice d'une option souscrire une (1) action de 0,20 euro de valeur nominale à un prix d'exercice déterminé, peut désormais souscrire par l'exercice de cette même option un trentième d'action de 6 euros de valeur nominale au prix d'exercice ajusté. À ce titre, un titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice de l'ensemble des options dont il est titulaire au titre d'un plan, souscrire trente et une (31) actions de 0,20 euro de valeur nominale pour un prix global de 179,40 euros (5,78 euros fois 31), pouvait souscrire par l'exercice de ces mêmes options une (1) action de 6 euros de valeur nominale pour un prix global de 173,61 euros.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 14 mars 2017, et conformément à la loi et aux règlements de chacun des plans d'options en vigueur (attribution par les Conseils d'administration lors de ses réunions des 20 décembre 2007, 23 juillet 2009, 29 octobre 2009, 17 décembre 2009, 27 juillet 2010 et 16 décembre 2010), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'options détenues par chaque porteur d'options.

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de Solocal Group, intervenues au cours de l'exercice 2019, se présentent comme suit :

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2019 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Éric Boustouller	—	—	—	—	—	—

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2019 par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Éric Boustouller	—	—	—

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2018 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	-

Attributions d'actions de performance

Plans 2006 et 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-

197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de SoLocal Group à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Un second plan d'attribution d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Plans 2011, 2012 et 2013

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et a donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 45 % de ces actions ont été définitivement acquises le 31 mars 2014 par les bénéficiaires.

Un troisième plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2012, et a donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires.

Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 70,7 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Ce taux correspond à l'atteinte à hauteur de 74,6 % des conditions de performance sur l'évolution du chiffre d'affaires (pondéré à 2/3) et à hauteur de 63,0 % des conditions de performance sur l'évolution de la MBO (pondéré à 1/3).

Plans 2014 et 2015

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des

articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2014 à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 9 février 2015, et a donné lieu à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 collaborateurs du Groupe.

Le Directeur général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de Solocal Group lors de sa séance du 21 juillet 2015 a décidé par décisions du 26 octobre 2015 de procéder à l'ajustement du nombre d'actions de performance attribuées en décembre 2013 et juin 2014 afin de tenir compte du regroupement des actions de Solocal Group selon les modalités suivantes : réalisation de l'ajustement en référence à la parité retenue pour le regroupement d'actions, c'est-à-dire, pour chaque attributaire d'actions de performance, en appliquant un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de Solocal Group au regroupement de 23 actions anciennes) au nombre d'actions de performance auquel le titulaire aurait eu droit en l'absence d'ajustement ; étant précisé (i) que le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur et (ii) que les autres caractéristiques des actions de performance restent inchangées.

Ainsi un bénéficiaire d'actions de performance qui (avant l'ajustement de 2015), au titre d'un plan, a droit à trente et une (31) actions de performance de 0,20 euro de valeur nominale, aura désormais droit au titre de ce plan à une (1) action de 6 euros de valeur nominale.
Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 14 mars 2017, et conformément aux règlements des plans d'attribution encore en période d'acquisition (attribution par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 19 juin 2014 et 9 février 2015), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des plans d'attribution d'actions de performance, l'ajustement portant sur le nombre d'actions de performance à attribuer à chaque attributaire.

Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Plan 2018

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 9 mars 2018, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de Solocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 9 200 000 actions de Solocal Group, dont au maximum 2 300 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de Solocal Group.

Ce plan a donné lieu le 24 avril 2018 à l'attribution de 9 050 000 actions de performance à 73 bénéficiaires, dont 2 300 000 actions de performance au Directeur général.

Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation n'est imposée aux bénéficiaires.
L'attribution définitive des actions est soumise à une condition de présence et une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif

concernant l'agrégat EBITDA moins CAPEX et sur l'évolution du cours de l'action de Solocal Group.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de Solocal Group ont l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction.

Plan 2019

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 11 avril 2019, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 5 500 000 actions de la Société, dont au maximum 1 500 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2019 à l'attribution de 5 435 000 actions de performance à 53 bénéficiaires, dont 1 500 000 actions de performance au Directeur général.

La condition de performance est appréciée sur trois années et fondée sur deux critères:

- un critère hors marché : le niveau d'atteinte pendant la période concernée des objectifs annuels de « Free Cash Flow » fixés par le conseil d'administration; et
- un critère marché : l'évolution du cours de l'action de la Société, avec comme référence un cours de bourse de l'action en fin de période au moins égal à deux euros.

Les deux critères sont appliqués comme suit :

- (i) premier critère : le taux d'attribution définitive (avant application du coefficient lié au second critère), déterminé à la fin de la période du plan, dépendra pour 85% de l'atteinte des objectifs annuels de « Free Cash Flow » pendant les trois années de la période du plan et pour 15% d'une appréciation de l'atteinte de cet objectif de « Free Cash Flow » sur la période du plan.
- (ii) second critère : l'évolution du cours de bourse : le taux d'attribution définitive dépendra également du cours de l'action Solocal Group en fin de période du plan avec un objectif cible à deux euros.

Ainsi, il sera affecté au nombre d'actions attribuées par application du premier critère le coefficient suivant :

- si le cours de bourse est supérieur ou égal à deux euros fin 2021 (sur la base d'une moyenne vingt jours de bourse), le nombre d'actions attribuées par application du premier critère sera multiplié par 1 ;
- si le cours de bourse est inférieur à deux euros fin 2021 (sur la base d'une moyenne vingt jours de bourse), le nombre d'actions attribuées par application du premier critère sera multiplié par 0,75 pour le Directeur Général, 0,825 pour les autres membres du Comité Exécutif, et 0,90 pour les autres bénéficiaires éligibles.

Le Conseil d'administration peut prévoir les modalités selon lesquelles les critères susvisés seront adaptés en cas d'évènement affectant leur pertinence (notamment le critère de marché), par exemple en cas de retrait de la Société de la cote.

Pour ce qui concerne les seuls mandataires sociaux de la Société, une condition dite de « claw back » est applicable, pour les attributions à compter de 2019, pendant toute la période d'acquisition et, pour les actions soumises à obligation de conservation,

pendant la période de conservation. Ainsi, au cas où il apparaîtrait a posteriori que les actions ont été attribuées au vu d'informations que le bénéficiaire savait inexactes et ayant entraîné une appréciation inexacte par le conseil d'administration des agrégats retenus pour l'appréciation de la condition de performance, le bénéfice des actions de performance concernées serait automatiquement perdu. Cette clause sera appréciée au regard de la législation française.

La période d'acquisition est de trois ans et aucune période de conservation n'est imposée aux bénéficiaires. Par exception, les membres du Comité Exécutif (ou de tout organe qui lui serait substitué) de la Société (à la date de l'attribution définitive) auront l'obligation de conserver 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à la cessation de leur appartenance au Comité Exécutif.

En cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi, ou en cas de décès de celui-ci, les conditions de performance et de présence seront réputées réunies et l'attribution définitive des actions aurait lieu avant le terme de la période d'acquisition.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice 2019

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Eric Boustouller	19 juin 2019	1 500 000	0 €	19 juin 2022	19 juin 2022 (1)	(2)

(1) Le Directeur général aura l'obligation de conserver au moins 30 % des actions lui ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général de la Société.

(2) Cf. ci-dessus

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2019 pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Éric Boustouller	-	-	-

	Plan Solocal Group
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2019 aux dix plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux	3 960 000

12 - Evénements post-clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu post clôture.

13 - Recherche et développement

A la pointe dans son secteur, Solocal développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont

constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

14 - Description des principaux risques et incertitudes

ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES ET DES PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS

Le développement rapide des nouvelles technologies, la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en déplacement et l'influence significative des principaux acteurs des réseaux sociaux et des moteurs de recherche, ainsi que d'autres acteurs établis ou émergents des services digitaux (notamment les acteurs spécialisés sur des verticales, à l'instar de Doctolib pour la prise de rendez-vous médicaux et LaFourchette pour les réservations dans les restaurants), ont entraîné une modification des préférences et des habitudes de consommation des utilisateurs, ce qui pourrait avoir une influence considérable sur l'utilisation des services aux utilisateurs édités par l'entreprise (PagesJaunes, Mappy, Ooreka). Une baisse de l'audience des services aux utilisateurs de Solocal pourrait entraîner une chute du nombre de clients et, au fil du temps, une diminution de son chiffre d'affaires.
Solocal a été confronté à de nouveaux modèles économiques associés à la technologie digitale et à l'intelligence artificielle. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre les services digitaux, et l'entreprise n'est pas en mesure de prévoir lequel de ces modèles s'imposera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. L'émergence de nouveaux modèles économiques et la concurrence accrue sur le marché des services digitaux pourraient entraîner une chute de la demande ou des prix des services digitaux proposés par Solocal.
Par ailleurs, une grande partie de l'offre de l'entreprise en matière de services digitaux aux entreprises repose sur sa capacité à acheter du trafic tiers et de la donnée auprès de diverses sources, à l'intégrer dans une offre à plus grande valeur ajoutée et à le revendre en générant une marge satisfaisante. Les prix d'achat, notamment au niveau des réseaux sociaux et de la recherche digitale, peuvent varier au fil du temps, faisant ainsi pression sur les marges de l'entreprise.

INCAPACITÉ À FAIRE FACE À LA CONCURRENCE

L'entreprise est confrontée à un niveau de concurrence accru dans ses activités, notamment sur le marché de la publicité en ligne, des autres services digitaux et des sites Internet. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que Solocal sera en mesure de faire face à la concurrence exercée par d'autres acteurs économiques établis ou par de nouveaux acteurs sur le marché. Une concurrence croissante pourrait entraîner des baisses d'audiences et de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché.

PERTINENCE DE L'EXPERIENCE UTILISATEUR ET QUALITE DES CONTENUS

Le projet stratégique « Solocal 2020 » repose sur plusieurs actifs stratégiques et particulièrement sur la puissance de PagesJaunes qui se classe dans le Top 15 des audiences en France sur Internet et comptabilise plus de 2 milliards de visites chaque année. Grâce à la qualité de son référencement naturel (SEO) et de ses contenus, l'audience de PagesJaunes est en croissance continue mais la part de son audience directe baisse. Bien que l'entreprise travaille à l'amélioration continue de l'expérience utilisateur qu'elle propose aux Français sur PagesJaunes au travers du développement de nouvelles fonctionnalités permettant de développer la récurrence et la pertinence du service (devis en ligne, prise de rendez-vous en ligne, réservations de couverts, téléconsultations médicales...), la décroissance de l'audience directe pourrait provoquer une dépendance accrue aux principaux partenaires et moteurs de recherche. Les actions de communication afin de développer la notoriété des marques de l'entreprise sont de nature à améliorer l'audience des services aux utilisateurs. Un manque d'investissement

dans ce type d'actions pourrait entrainer une baisse significative de l'audience directe médias du Groupe et en particulier PagesJaunes.

INSATISFACTION CLIENTS, QUALITE DE L'ONBOARDING ET TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Solocal attache une grande importance à la satisfaction de ses clients et met tout en œuvre pour garantir un parcours client le plus fluide et satisfaisant possible, et ce dès la phase d'embarquement du client. Si les nouveaux produits et services digitaux commercialisés par Solocal venaient à ne pas satisfaire pleinement ses clients et nouveaux clients cela pourrait les conduire à se désengager au profit de la concurrence. La qualité de l'embarquement des clients sur les nouveaux produits et services digitaux est un enjeu important. Solocal met toute son énergie pour s'assurer que ses clients appréhendent au mieux toutes les fonctionnalités de ces nouveaux produits et services digitaux et de son nouvel espace client (Solocal Manager). La gestion de la relation client de Solocal s'appuie sur un programme de traitement des réclamations centrés sur les attentes de ses clients. Néanmoins, une mauvaise application du processus de réclamations ou une qualification insuffisante des requêtes pourraient provoquer la hausse du stock de réclamations et par voie de conséquence un délai de traitement allongé qui renforcerait à son tour l'insatisfaction des clients. L'insatisfaction voire la perte de clients pourrait avoir in fine un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou le résultat d'exploitation de l'entreprise.

15 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des Impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code pour l'exercice 2019 ont représenté un montant de 671 648,21 euros.

16 - Informations relatives aux créances et dettes échues ainsi que les délais de paiement

	Article D.441 I. 1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de						Article D.441 I. 2 : Factures émises non réglées à la date de clôture					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		884				884		23 385				23 385
Montant total des factures concernées (en HT ou TTC)	225 446	2 586	1 314	-46	6 914	10 768	444 535	2 168	44 220	750	2 159	49 297
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (en HT ou TTC)		1,15%	0,58%	-0,02%	3,07%	4,78%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (en HT ou TTC)								0,49%	9,95%	0,17%	0,49%	11,09%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures												
Montant total des factures exclues (en HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	- Délais légaux						- Délais légaux					

17 - Perspectives d'évolution

La Société a pour l'exercice 2020 l'ambition de poursuivre son développement.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels, ainsi que dans leur rapport spécial, l'accomplissement de leur mission.

Fait à Boulogne,
Le 25/02/2020
Le Conseil d'administration

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

art R225,102 du Code de Commerce

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
1 - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (euros)	4 005 038 115	1 967 808 727	1 967 808 727	881 108 385	881 108 385
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	*267 002 541*	*267 002 541*	*267 002 541*	*267 002 541*	*267 002 541*
2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
(en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires HT	823 064	750 709	688 372	514 577	483 310
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	258 304	207 812	139 860	15 897	0
c) Impôts sur les bénéfices	-2 457	74 063	74 955	-1 885	453
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	6 401	5 014	2 965	0	-1 003
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	-1 676 818	68 343	43 094	-151 726	4 700
f) Montant des bénéfices distribués, ou en proposition *	0	0	0	0	0
3 - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
(en euros)					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, pr	0,95	0,48	0,23	0,07	0,00
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	-6,28	0,26	0,16	-0,57	0,02
c) Dividende versé à chaque action, ou en proposition *	0,00	0,24	0,15	*0,00*	*0,00*
4 - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 663	3 441	3 832	3 586	2 765
b) Montant de la masse salariale	222 663	205 984	205 848	163 907	155 114
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	120 306	107 226	106 401	84 972	78 099

* proposition à l'Assemblée Générale

SOLOCAL SA
BILAN AU 31/12/2019
(en k€uros)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2019

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres avant affectation du résultat (y inclus capital)	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés	Montant des cautions ou avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
A) Filiale : + de 50 % détenus par la société											
GIE SOLOCAL 204 rond-point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt **SIREN : 484 389 837**	10 000		66,50%	6 650	6 650			16 778	22		Quote part résultat affecté de 15 k€
B) Participations (entre 10 et 50 %)											

DELOITTE ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Solocal
(Anciennement PagesJaunes)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2.188.160
572 028 041434 209 797 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Solocal

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Solocal,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Solocal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.9 de l'annexe des comptes annuels qui présente les événements postérieurs à la clôture.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement.

La note 4.16 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 11 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

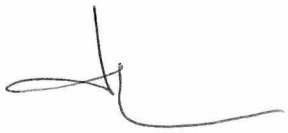
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE ET ASSOCIES	ERNST & YOUNG Audit
	
Jean-François Viat	Jeremy Thurbin

solocal

Comptes annuels au 31 décembre 2019

ACTIF		BRUT 31/12/2019	AMORTISS. PROVISION	NET 31/12/2019	NET 31/12/2018	Ecart 31/12/2019-31/12/2018
FONDS DE COMMERCE	1- Fonds de commerce	3 967 094 250	2 613 173 000	1 353 921 250	1 353 921 250	0
AUTRES	12- Actif incorp-autres	360 958 170	292 279 401	68 678 769	77 460 211	-8 781 442
	12- Amort fond de commerce					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**immo incorp autres**	**4 328 052 420**	**2 905 452 401**	**1 422 600 019**	**1 431 381 461**	**-8 781 442**
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13- Immo corporelles	82 539 003	77 318 603	5 220 400	5 921 207	-700 807
	13- Amort immo corp					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**82 539 003**	**77 318 603**	**5 220 400**	**5 921 207**	**-700 807**
PARTICIPATIONS	14- Participations	6 859		6 859	6 859	0
PRETS SOLOCAL GROUPE	141- Prêt PJG	0	0	0	0	0
AUTRES TITRES IMMOBILISES				0	0	0
PRETS	143- Prêt	7 075		7 075	11 686	-4 611
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	144- Dépôts et cautionneme	2 068 348		2 068 348	1 451 710	616 637
	1431- Dépréciation prêts					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**2 082 282**	**0**	**2 082 282**	**1 470 255**	**612 026**
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I		**4 412 673 704**	**2 982 771 004**	**1 429 902 701**	**1 438 772 924**	**-8 870 223**
STOCKS ET EN COURS	**- Stocks et en-cours**	**0**		**0**	**212 000**	**-212 000**
AVANCES & ACOMPTES	**vances et acomptes**	**751 638**		**751 638**	**586 183**	**165 455**
CREANCES CLIENTS	17- Créances clients	94 305 013	7 107 653	87 197 360	213 068 277	-125 870 917
	171- Provisions sur Créances clients					
FOURNISSEURS DEBITEURS	18- Fournisseurs débiteurs	636 830		636 830	3 665 910	-3 029 080
CREANCES FISCALES ET SOCIALES	19- Créances soc et fisc débi	20 191 581		20 191 581	16 756 323	3 435 258
IMPOTS	39- IS créditeurs	19 522 052		19 522 052	19 092 012	430 039
CREANCES D'EXPLOITATION		**134 655 476**	**7 107 653**	**127 547 823**	**252 582 523**	**-125 034 700**
CREANCES DIVERSES	**21- Créances diverses**	**1 295 559**	**0**	**1 295 559**	**31 923 158**	**-30 627 599**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
DISPONIBILITES	**23- Disponibilités**	**6 935 204**		**6 935 204**	**36 941 908**	**-30 006 704**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**constatées d'avance**	**2 844 740**		**2 844 740**	**6 075 138**	**-3 230 398**
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II		**146 482 617**	**7 107 653**	**139 374 964**	**328 320 910**	**-188 945 946**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF- TOTAL III		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III)		**4 559 156 321**	**2 989 878 657**	**1 569 277 664**	**1 767 093 833**	**-197 816 169**

PASSIF	NET 31/12/2019	NET 31/12/2018	Ecart 31/12/2019-31/12/2018
CAPITAL	881 108 385	881 108 385	0
PRIME DE FUSION	1 590 614	1 590 614	0
RESERVE LEGALE	144 612 757	144 612 757	0
AUTRES RESERVES	1 505	1 505	0
RESERVES PLUS VALUE LONG TERME	0	0	0
RESERVES	144 614 262	144 614 262	0
REPORT A NOUVEAU	-150 000 598	1 725 716	-151 726 314
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 700 352	-151 726 314	156 426 666
PROVISIONS REGLEMENTEES	56 095 614	46 235 250	9 860 364
CAPITAUX PROPRES - TOTAL I	938 108 629	923 547 913	14 560 716
PROVISIONS POUR RISQUES	22 438 223	23 955 522	-1 517 299
PROVISIONS POUR CHARGES	124 958 963	244 184 385	-119 225 422
PROVISIONS POUR RISQUES - TOTAL II	147 397 185	268 139 907	-120 742 721
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	80 403	41 223	39 180
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	112 772 599	33 210 653	79 561 946
DETTES FINANCIERES	112 853 002	33 251 876	79 601 126
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE	156	156	0
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	68 991 888	87 580 408	-18 588 520
CLIENTS CREDITEURS	6 876 248	6 182 574	693 674
DETTES SOCIALES	69 443 773	74 129 334	-4 685 562
DETTES FISCALES	35 137 567	46 557 504	-11 419 936
DETTES D'EXPLOITATION	180 449 631	214 449 975	-34 000 344
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	350 801	25 859	324 941
AUTRES	8 164 386	0	8 164 386
DETTES FISCALES (I S)		0	0
DETTES DIVERSES	8 515 187	25 859	8 489 328
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	181 954 029	327 678 302	-145 724 273
DETTES - TOTAL III	483 771 849	575 406 013	-91 634 164
ECARTS DE CONVERSION PASSIF - TOTAL IV	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 569 277 664	1 767 093 833	-197 816 169

COMPTE DE RESULTAT au 31 DECEMBRE 2019

		31/12/2019	31/12/2018	2019/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRESTATIONS DE SERVICES : PUBLICITE		478 751 135,75	509 485 448,79	-30 734 313
VENTES DE MARCHANDISES		0,00	0,00	0
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES		4 558 476,96	5 091 346,68	-532 870
PRODUCTION IMMOBILISEE		30 701 460,20	31 340 161,54	-638 701
EN COURS DE PRODUCTION		-212 000,00	-353 216,24	141 216
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES			0,00	0
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES		14 114 517,75	7 432 950,48	6 681 567
CREANCES RECUPEREES		119 761,62	137 481,07	-17 719
AUTRES PRODUITS		8 524 419,91	1 228 801,74	7 295 618
	TOTAL I	**536 557 772,19**	**554 362 974**	**-17 805 202**
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES : PUBLICITE		81 300,00	-1 652,92	82 953
ACHATS DE SOUS-TRAITANCE : ACHATS TECHNIQUES		51 106 893,97	63 211 033,40	-12 104 139
VARIATION DE STOCK PAPIER		0,00	0,00	0
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES:				
ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		933 391,95	1 398 436,49	-465 045
SERVICES EXTERIEURS		33 633 130,26	33 984 616,46	-351 486
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		104 745 658,66	122 227 062,82	-17 481 404
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		13 486 873,10	16 760 540,53	-3 273 667
SALAIRES ET TRAITEMENTS		155 113 769,97	163 906 518,46	-8 792 748
CHARGES SOCIALES		78 098 737,45	84 972 185,80	-6 873 448
AUTRES CHARGES		7 805 985,39	6 870 516,86	935 469
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		41 222 662,43	39 142 688,92	2 079 974
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROVISIONS		1 608 127,05	3 473 118,82	-1 864 992
POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROVISIONS		12 905 173,52	13 918 315,26	-1 013 142
	TOTAL II	**500 741 703,75**	**549 863 381**	**-49 121 677**
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		35 816 068,44	4 499 593	31 316 475
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS DE PARTICIPATION				0
PRODUITS D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		30 247,03	931 418,32	-901 171
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES			0	0
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				0
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				0
	TOTAL III	**30 247,03**	**931 418**	**-901 171**
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		1 303 893,04	2 039 844,00	-735 951
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES		112 368,16	223 701,57	-111 333
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				0
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				0
	TOTAL IV	**1 416 261,20**	**2 263 546**	**-847 284**
2-RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-1 386 014,17	-1 332 127	-53 887
3-RESULTAT COURANT (1+2)		34 430 054,27	3 167 466	31 262 588
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION		702 136,84	3 379 451,82	-2 677 315
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			1 523 785,00	-1 523 785
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		173 267 285,49	68 509 493,13	104 757 792
	TOTAL V	**173 969 422,33**	**73 412 730**	**100 556 692**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION		145 459 228,42	43 278 050,31	102 181 178
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		253 842,82	70 036,26	183 807
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		57 435 898,47	186 843 537,18	-129 407 639
	TOTAL VI	**203 148 969,71**	**230 191 624**	**-27 042 654**
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-29 179 547,38	-156 778 894	127 599 346
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS		1 003 148,08	0,00	1 003 148
IMPOT SUR LES BENEFICES		-452 993,49	-1 885 114,00	1 432 121
TOTAL DES PRODUITS		710 557 441,55	628 707 122	81 850 319
TOTAL DES CHARGES		705 857 089,25	780 433 436	0 -74 576 347
BENEFICE		4 700 352,30	-151 726 314	156 426 666

ANNEXE

1 • DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 6

2 • FAITS MARQUANTS 6

3 • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 6

4 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT 6

4.1 – Immobilisations incorporelles 6

4.2 - Immobilisations corporelles 7

4.3 - Immobilisations financières 8

4.4 - Stocks et en-cours 9

4.5 - Dépréciation des créances 9

4.6 - Créances à plus et moins d'un an 9

4.7 – Autres créances 9

4.8 - Trésorerie nette 10

4.9 - Charges constatées d'avance 10

4.10 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan 11

4.11 - Capitaux propres 11

4.12 - Provisions pour risques et charges 11

4.13 - État des échéances des dettes 14

4.14 - Produits constatés d'avance 14

4.15 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan 15

4.16 - Chiffre d'affaires 15

4 .17 – Frais de publicité et assimilés 16

4.18 - Charges de personnel 16

4.19 - Résultat financier 16

4.20 - Résultat exceptionnel 16

4.21 - Fiscalité 16

5 • AUTRES INFORMATIONS 16

5.1 - Contentieux 16

5.2 - Procédures en cours 17

5.3 - Engagements hors bilan 18

5.4 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction 19

5.5 - Effectifs 19

5.6 - Entreprises liées 19

5.7 - Consolidation 21

5.8 - Intégration fiscale 21

5.9 – Utilisation du CICE Error! Bookmark not defined.

5.10 - Evénements postérieurs à la clôture 21

1 • DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Solocal SA, filiale de Solocal Group, offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2 • FAITS MARQUANTS

Le Groupe a présenté le 13 février 2018 son projet stratégique « Solocal 2020 ». Ce projet de transformation qui doit permettre au Groupe de retrouver une croissance durable s'est accompagné en 2018 d'une réduction de l'ordre de 1000 postes à travers la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Dans le cadre de ce projet de transformation, la Direction et les organisations syndicales majoritaires ont signé le 25 juillet 2019 un accord GPEC portant sur le congé mobilité, qui précise les dispositifs d'accompagnement proposés aux salariés occupant actuellement un emploi identifié comme étant en décroissance. Ce congé mobilité concernant 113 personnes à été mis en place sur l'exercice 2019 sur base de volontariat.

Au 31 décembre 2019, une provision de 20,2m€ a été comptabilisée au titre des départs prévus sur 2019 et 2020. Une reprise de 1,5m€ a été effectuée sur l'année – cette reprise correspond aux coûts engagés sur la période pour accompagner les départs des employés.

3 • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la société ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement de l'ANC 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous. Les chiffres sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

4 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortis sur 1 à 8 ans prorata temporis, ainsi que des fonds de commerce comptabilisés au coût d'acquisition qui font l'objet d'une dépréciation déterminée par différence entre la valeur d'entreprise, augmentée de la trésorerie, et les capitaux propres.

Les frais de développement sont immobilisés dès qu'il est démontré :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- Que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.
Les projets ayant un impact significatif dans l'activité de Solocal SA, telle la refonte du système d'information, sont amortis sur 8 ans.

Solocal SA a opté, sur le plan fiscal, pour la déduction immédiate des frais de conception de logiciels. Les différences nées entre les bases et les durées d'amortissement fiscal et comptable des actifs sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

La variation des immobilisations incorporelles brutes s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Soldes au 31.12.2018	Acquisitions de l'exercice	Variation Immobilisation en-cours	Cessions	Soldes au 31.12.2019
Concessions et droits similaires	**28**	-	-	-	**28**
Fonds de Commerce	**3 967 093**	-	-	-	**3 967 093**
PagesJaunes	3 959 321		-	-	3 959 321
AnnoncesJaunes	7 310	-	-	-	7 310
Aronet - Embauche.com	211	-	-	-	211
DTS	251				251
Marques PagesJaunes	**1 026**	-	-	-	**1 026**
Contenus	**80**		-	-	**80**
Logiciels d'applications	**307 168**	**171**	**41 808**	-	**349 147**
Achetés	35 036	171			35 207
Développés	272 132		41 808		313 940
Immobilisations en cours	**22 220**		- **11 543**		**10 677**
TOTAL	**4 297 616**	**171**	**30 265**	-	**4 328 052**

La variation des amortissements et provisions s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Amort./Prov au 31.12.2018	Dotation de l'exercice	Reprise amort. éléments cédés	Amort./Prov au 31.12.2019	Net au 31.12.2019
Concessions et droits similaires	-	-		-	**28**
Fonds de Commerce	**2 613 173**	-	-	**2 613 173**	**1 353 920**
PagesJaunes	2 613 173		-	2 613 173	1 346 148
AnnoncesJaunes	-	-	-	-	7 310
Aronet - Embauche,com	-	-	-	-	211
DTS	-	-	-	-	251
Marques PagesJaunes	-	-	-	-	**1 026**
Contenus	80	-	-	80	-
Logiciels d'applications	**252 982**	**39 218**		**292 200**	**56 947**
Immobilisations en cours	-	-	-	-	**10 677**
TOTAL	**2 866 235**	**39 218**	-	**2 905 453**	**1 422 599**

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dans l'hypothèse où une perte de valeur serait établie. Le test de valorisation effectué à la clôture 2019 n'a pas amené à comptabiliser de dépréciation complémentaire.

4.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Agencements et installations 5 / 8 / 10 ans
- Matériel informatique 3 / 4 / 5 ans
- Matériel de production 3 / 4 / 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau 5 / 8 / 10 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Matériel nouvelle technologie (Tablette, Portable.) 2/3 ans

La variation des immobilisations corporelles brutes s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Soldes au 31.12.2018	Acquisitions de l'exercice	Cessions	Soldes au 31.12.2019
Installations techniques, matériel et outil. de production	**4 409**	**-**	**-**	**4 409**
Agencements & Installations	**19 795**	**556**		**20 351**
Matériel de transport	**32**	**-**	**-**	**32**
Autres Immobilisations corporelles	**193**	**-**		**193**
Matériel informatique et de bureau	**56 679**	**598**	**-**	**57 277**
Informatique et nouvelles tech	49 247	587		49 834
Matériel de studio	1 133			1 133
Mobiliers de bureau	6 299	11		6 310
	-			-
Immobilisations en cours	**125**	**151**		**276**
TOTAL	81 233	1 305	-	82 538

La variation des amortissements s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Amort./Prov au 31.12.2018	Dotation de l'exercice	Reprise amort. éléments cédés	Amort./Prov au 31.12.2019	Net au 31.12.2019
Installations techniques, matériel et outil. de production	**4 409**	**-**	**-**	**4 409**	**-**
Agencements & Installations	**16 801**	**931**		**17 732**	**2 619**
Matériel de transport	**32**	**-**	**-**	**32**	**-**
Autres Immobilisations corporelles	**-**	**-**	**-**	**-**	**193**
Matériel informatique et de bureau	**54 071**	**1 075**	**-**	**55 146**	**2 131**
Informatique et nouvelles tech	47 836	705	-	48 541	1 293
Matériel de studio	1 080	29		1 109	24
Mobiliers de bureau	5 155	341		5 496	814
		-	-	-	-
Immobilisations en cours	**-**			**-**	**276**
TOTAL	75 313	2 006	-	77 319	5 219

4.3 - Immobilisations financières

Cette rubrique inclut entre autres les prêts à long terme consentis par Solocal SA à des entreprises liées ainsi que les cautions et dépôts de garanties versés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée en fonction de la situation.

(en K€)	Période close le 31 décembre			
	2019			2018
	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de participations (*)	7	-	7	7
Prêts	7	-	7	12
Dépôts & Cautionnements	2 068	-	2 068	1 452
TOTAL	**2 082**	**-**	**2 082**	**1 471**

4.4 - Stocks et en-cours

Les en-cours de production sont évalués en prix de revient et sur la base des coûts directs. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est inférieur à la valeur probable de réalisation.

(en K€)	Période close le 31 décembre			
	2019			2018
	Valeur Brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Stock & en-cours papier	-	-	-	-
Autres	-	-	-	212
TOTAL	-	-	-	212

L'activité imprimés étant arrêtée sur 2020, il n'y a pas de provision d'encours constituée au 31 décembre 2019.

4.5 - Dépréciation des créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Les clients en défaut de paiement sont systématiquement relancés. Les taux de provision pour dépréciation des créances clients en fonction de la date d'échéance sont :

- De 1 à 30 jours : 0%
- De 31 à 60 jours : 0%
- De 61 à 90 jours : 0%
- De 91 à 138 jours : 30%
- De 139 à 159 jours : 50%
- Supérieures à 159 jours : 80%

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	2018
Créances clients brutes	94 305	223 245
Provisions pour dépréciation	(7 108)	(10 176)
TOTAL	87 197	213 069

4.6 - Créances à plus et moins d'un an

Les créances clients et autres créances à plus d'un an s'élèvent à un montant total de 70 K€.

4.7 – Autres créances

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	2018
Débiteurs divers	212	683
Coût d'acquisition des contrats	0	30 172
Compte courant	853	838
Produits à recevoir	230	230
TOTAL	1 295	31 923

Les coûts d'acquisition de contrats représentent la rémunération variable des commerciaux qui sont activés au bilan sur ce poste et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie de ces commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires. En 2019, Solocal SA a changé de méthode de rémunération variable des commerciaux afin que celle-ci soit alignée sur les ventes et non plus sur le chiffre d'affaires.

4.8 - Trésorerie nette

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	2018
Disponibilités	6 935	36 942
Total VMP & Disponibilités	**6 935**	**36 942**
Dettes auprès des établissements de crédit	80	41
Autres dettes financières	112 773	33 211
Endettement financier brut	**112 853**	**33 252**
Part à moins d'un an	112 743	33 222
Part à plus d'un an	30	30
Trésorerie (endettement) net	**-105 918**	**3 690**

A fin décembre 2019, les disponibilités sont constituées :
- de comptes bancaires courants, d'effet à l'encaissement et d'un fond de caisse, le tout pour une somme de 6 935k€
- Les autres dettes financières sont principalement du compte courant avec Solocal Group

4.9 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont constituées comme suit :

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	2018
Prestations informatiques	1 230	2 249
Commissions	1 526	1 527
Autres	89	2 299
TOTAL	2 845	6 075

Les charges constatées d'avance sont constituées des achats effectués au cours de l'exercice et non consommés en fin d'année.
Ces charges ont trait principalement à des dépenses effectuées par la direction des services informatiques et à des commissions facturées par d'autres entités du groupe.

4.10 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	**2018**
Immobilisations financières		
- Créances rattachées à des participations	-	-
- Autres immobilisations financières	-	-
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés	20 674	19 110
- Autres	1 710	1 073
Disponibiltés	-	
TOTAL	**22 385**	**20 183**

Les créances clients incluent 20.6 m€ des factures à établir.

4.11 - Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 938,1 m€ au 31 décembre 2019. La variation des capitaux propres sur l'année est présentée ci-après :

(en K€)	Capitaux propres 31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Dividende	Réduction de Capital	Résultat 2019	Capitaux propres 31/12/2019
Capital social	881 109					881 109
Boni de fusion	1 591					1 591
Réserve légale	144 613					144 613
Réserve disponible	2					2
RAN	1 726	(151 726)				(150 000)
Résultat de l'exercice	(151 726)	151 726			4 700	4 700
Distribution de dividendes	0				0	0
Total	**877 314**	**(0)**	**0**	**0**	**4 700**	**882 014**
			Dotation	**Reprise**		
Provisions réglementées	46 235		35 984	(26 123)		56 095
Total	**923 549**	**(0)**	**35 984**	**(26 123)**	**4 700**	**938 109**

Le capital social est constitué de 267 002 541 actions dont la valeur nominale est de 3,3€.

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les logiciels créés en interne et mis en service.

4.12 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se composent principalement des indemnités de fin de carrière et médaille du travail ainsi que des provisions pour risques notamment celles relatives au plan de restructuration 2018 et 2019 pour 57,9 m€ (cf. § faits marquants).

L'évaluation de ces provisions à la clôture 2019 représente la meilleure estimation possible du risque encouru par Solocal SA à la date d'arrêté des comptes, déterminée notamment en fonction de données historiques.

Les provisions ont évolué comme suit :

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	**2018**
Engagements de retraite et assimilés	67 093	72 063
Provisions pour litiges sociaux	19 307	21 417
Provisions pour restructuration	57 866	172 121
Autres provisions pour risques et charges	2 971	2 539
TOTAL	**147 237**	**268 140**

L'analyse des variations s'effectue comme suit entre dotations et reprises :

(en K€)	Soldes au 31.12.2018	Augmentation	Diminution (non utilisée)	Diminution (utilisée)	Soldes au 31.12.2019
Engagements de retraite et assimilés	72 064	7 279		12 250	67 093
Provisions pour litiges sociaux	21 416	7 403	4 905	4 607	19 307
Provisions pour restructuration	172 121	20 194		134 449	57 866
Autres provisions pour risques et charges	2 539	785	82	271	2 971
Total des provisions pour risques & charges	**268 140**	**35 661**	**4 987**	**151 577**	**147 237**
- Dont long terme	77 686				69 902
- Dont court terme	190 453				77 495

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en K€)	Dotation de l'exercice	Reprise
Résultat d'exploitation	12 905	9 420
Résultat financier	1 304	
Résultat exceptionnel	21 452	147 144
TOTAL	**35 661**	**156 564**

✓ **Engagements de retraite et assimilés :**

La législation française prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Les modalités de détermination de cette provision, ainsi que celles de la médaille du travail s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres, décrits ci-après.

Les hypothèses utilisés pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

Hypothèses économiques	Hypothèses au 31/12/18	31/12/19
• Inflation	1,50 %	1,50 %
• Taux d'actualisation	1.45 %	0.75 %
• Rendement attendu des actifs financiers	1.45 %	1.45 %
• Taux d'augmentation des salaires (1)	Tables PagesJaunes	Tables Solocal SA
• Taux de charges sociales	45,00 %	45,00 %
• Turnover (2)	Tables PagesJaunes	Tables Solocal SA
• Méthode de calcul	Méthode des unités de crédit projetées	Méthode des unités de crédit projetées

(1) Les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle.
(2) Les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle. La table a été actualisée pour les calculs au 31/12/2019.

Hypothèses démographiques	Hypothèses au 31/12/18	31/12/19
• Table de Turnover	Tables PagesJaunes	Tables Solocal SA
• Table de mortalité	Tables par génération TGH 05 pour la population masculine TGF 05 population féminine	Tables par génération TGH 05 pour la population masculine TGF 05 population féminine
• Age de retraite	64 ans pour les cadres 62 ans pour les autres populations	64 ans pour les cadres 62 ans pour les autres populations

Pour les salariés dépassant l'âge théorique de départ à la retraite, il a été retenu un âge de départ à 67 ans.

Le montant des engagements au 31 décembre 2019 s'analyse suivant le tableau ci-après :

en milliers d'euros

		IFC
Valeur totale des engagements en début de période		**73 513**
Charge d'intérêts		1 181
Prestations payées	-	150
Réduction / Liquidation du régime	-	10 884
Amortissement des services passés non acquis		217
Amortissement des écarts actuariels (gains) / pertes		590
Coût des services rendus		5 523
Provision fin de période		**69 990**

en milliers d'euros

		MDT
Valeur totale des engagements en début de période		**11 612**
Charge d'intérêts		123
Prestations payées	-	252
Réduction / Liquidation du régime	-	1 365
Amortissement des écarts actuariels (gains) / pertes		15
Coût des services rendus		631
Provision fin de période		**10 764**

L'échéancier de ces engagements sur les 5 prochaines années se ventile comme suit :

(en K€)	31/12/2019	< ou égal à 1 an	2 à 5 ans	> à 5 ans
Prov (LT) pour avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	58 969	400	1 600	56 969
Prov (LT) pour autres avantages (Médailles du travail)	8 124	300	1 200	6 624
Total	**67 093**	**700**	**2 800**	**63 593**

4.13 - État des échéances des dettes

Les dettes sont composées principalement de dettes fiscales et sociales et de dettes fournisseurs. Toutes ces dettes sont à échéance moins d'un an.

(en K€)	Montant brut	à un an au plus
Concours bancaires courants	80	80
Emprunts et dettes financières diverses	112 773	112 773
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 761	70 761
Dettes fiscales et sociales	97 680	97 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattacchés	351	351
Autres	15 041	15 041
TOTAL	**296 686**	**296 686**

4.14 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux commandes clients validées et facturées. Les produits constatés d'avance sont donc extournés lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires, pour les annuaires papier, lors de la parution, pour les produits digitaux, au prorata de la durée d'affichage.

Les produits constatés d'avance représentent 181,9 m€ à la clôture 2019 contre 327,7m€ à la clôture 2018. Ils sont constitués principalement des ventes restant à paraitre sur :

- Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires
- Les produits issus de la vente de support médias (Google, Facebook, média Pages Jaunes etc.) ;
- Le chiffre d'affaires généré par le trafic du service de renseignements téléphoniques 118 008 qui est reconnu au fur et à mesure des appels sur la base du chiffre d'affaires brut facturé à l'utilisateur

4.15 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	2018
Emprunts et dettes financières divers	80	41
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 634	66 648
Dettes fiscales et sociales	37 681	62 620
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	
Autres dettes	-	-
TOTAL	87 395	129 309

4.16 - Chiffre d'affaires

Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de ces annuaires imprimés.

Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois ou 24 mois sur les nouvelles offres.

En conséquence, les ventes précitées restant à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « produits constatés d'avance ».

Les charges directement affectables aux campagnes de parution des annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice. Ces charges directement affectables sont constituées des rémunérations variables des vendeurs et des télévendeurs et des charges éditoriales (papier, impression et distribution).

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2019	2018
Digital	**419 308**	**428 774**
Présence digitale	156 276	201 269
Publicité digitale	224 568	180 906
Sites Web	35 350	42 051
Solutions Digitale	3 115	4 547
Autre	**59 443**	**80 701**
Produits Activités Annexes	**4 558**	**5 092**
TOTAL	483 309	514 567

4 .17 – Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage et de communication de marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

4.18 - Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 233,2 m€ sur 2019 contre 248,9m€ en 2018, soit une baisse de 7%. Cette baisse s'explique notamment par la baisse de l'effectif lié au plan de restructuration mis en place sur l'exercice 2018 mais aussi par un reclassement des charges liées à ce plan en résultat exceptionnel.

4.19 - Résultat financier

Le résultat financier est principalement composé des charges financières afférentes aux IFC et à la MDT.

4.20 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2019 s'élève à (29,2) m€ est constitué principalement :

- Produits exceptionnels pour 173,9 m€ correspondant principalement :
 - ✓ Reprise des engagements retraite relative aux salariés concernés par le Plan de restructuration soit 139,2 m€
 - ✓ Reprise de provisions liée aux PSE historiques pour 4,3 m€
 - ✓ Reprise de provision diverses pour 4,3 m€
 - ✓ Reprise de l'amortissement dérogatoire relatif à la production immobilisée pour 26,1 m€

- Charges exceptionnelles pour (203,1) m€ correspondant principalement :
 - ✓ Dotation de provision relative au Plan de restructuration Coriolis 4 pour 20,2 m€ et 136,5m€ pour Coriolis 2
 - ✓ Dotation de l'amortissement dérogatoire relatif à la production immobilisée pour (35,9) m€
 - ✓ Dotation de provisions liée aux PSE historiques pour (2,9) m€
 - ✓ Dotation de provision diverses pour 7,6 m€

4.21 - Fiscalité

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

(en K€)	Résultat avant impôt	Impôt	Taux	Net
Résultat courant	34 430		0,00%	34 430
Résultat exceptionnel et participation	(28 176)		0,00%	(28 176)
TOTAL	6 254	0	n/a	6 254
Crédits d'impôt		453		453
IS				0
Résultat Comptable au 31/12/2019	6 254	453	n/a	6 707

5 • AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Contentieux

Dans le cours normal de son activité, Solocal SA peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées

que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, Solocal SA n'est partie à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de Solocal SA estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

5.2 - Procédures en cours

- Plan de Sauvegarde pour l'Emploi 2014

Durant l'année 2013, Solocal a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de Solocal a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par le DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société Solocal et du Ministre du Travail. En conséquence, de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées.

S'agissant des procédures devant les juges judiciaires, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au Plan de Sauvegarde pour l'Emploi par la Cour administrative d'Appel de Versailles qui leur permet de revendiquer des demandes indemnitaires.

À la date du présent document, tous les dossiers ont été plaidés en première instance.

Près de 200 décisions ont été rendues au fond, en première instance et/ou en appel. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire). Une Cour d'appel en particulier a retenu l'application de la prescription invoquée par la société et a débouté entièrement les demandeurs (35 dossiers). Ces décisions ont été déférées devant la Cour de cassation par les demandeurs. La Cour de cassation a rendu en septembre 2019 deux premières décisions et a retenu l'argumentation de la société concernant la prescription annale. En conséquence, les dossiers pendant devant la Cour de cassation sur ce point devraient se voir appliquer cette jurisprudence courant 2020 et l'absence de condamnation devrait être confirmée.

En outre, certaines décisions ont fait droit à des demandes annexes : certaines relatives à des situations particulières (contestation de la durée ou des conditions d'exécution du congé de reclassement, demandes de rappels de commissions sur des périodes antérieures au plan), d'autres portent sur le versement d'un complément au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement versée lors du solde de tout compte et quelques positions différentes.

Enfin, quelques dossiers sont également pendants devant la Cour de cassation à l'initiative de Solocal pour des questions autres que la prescription. Les décisions devraient être rendues en 2020.

Solocal a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire était de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Elle correspondait à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé par des décisions de conseils de prud'hommes contradictoires.

Au 31 décembre 2019, la provision restant dans les comptes était de 11 millions d'euros contre 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Solocal a poursuivi le déploiement de sa réorganisation et a donc lancé en 2016 une nouvelle procédure de PSE pour les salariés qui n'avaient pas pu être licenciés lors de la précédente procédure du fait de son invalidation.

Solocal a dans un premier temps demandé à l'État la réparation de son préjudice, résultant du paiement des indemnités par suite de l'annulation de la décision de la DIRECCTE, puis a saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en juillet 2017 pour obtenir la condamnation de l'État à lui payer cette somme. L'affaire viendra à une séance de jugement au 1er semestre 2020.

- Litige URSSAF

Le Groupe Solocal a fait l'objet au cours de l'année 2016 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. La société a été notamment été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,0 millions d'euros portant sur le montant des contributions patronales sur les AGA. Contestant ce redressement, le risque a été provisionné au 31 décembre 2016. La société a saisi, le 14 novembre 2017, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Bobigny d'un recours contre la décision de maintenir le redressement, rendue par la Commission de Recours Amiable de l'URSSAF d'Ile de France le 11 septembre 2017. Le rendu effectué par le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale a été favorable au Groupe Solocal, le litige est clos au 31 décembre 2019.

- Contrôle fiscal

Solocal S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La société a contesté les chefs de redressement auprès de l'administration fiscale et a envoyé une réclamation contentieuse au mois de février 2018 pour obtenir un remboursement partiel des sommes restant redressées. Les sommes non éligibles au Crédit impôt recherche, ayant été réglées le 18 avril 2017, la provision initialement dotée a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2017. Dans le cadre de l'instruction du dossier, l'administration a procédé à la saisine du Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) afin que ce dernier procède à une expertise des projets de R&D déclarés par la Société au titre des CIR des années 2010, 2011, 2012 et 2013.

Suite à la réception d'un premier rapport d'expertise du MESRI portant sur les seuls CIR 2012 et 2013, l'administration fiscale a accordé un dégrèvement de 0,6 M€ par une décision en date du 29 novembre 2019. Un produit a été constaté dans les comptes à hauteur de ce montant.

5.3 - Engagements hors bilan

Engagements relatifs aux baux commerciaux - Contrat de location simple
Les contrats de locations immobilières génèrent des engagements pouvant courir jusqu'à 2022.

Engagements d'achats de biens et services
Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2019 pour les années futures sont constatées en engagements hors bilan à cette date.

La rubrique « Autres » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2019 sur des biens et services livrables à partir de 1er janvier 2020.

Obligations contractuelles (en K€)	Total en milliers d'euros	A moins d'un an	Paiements dus par période De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements d'achats de biens et services				
Papier	713	713	-	-
Impression	403	403	-	-
Distribution	2 176	2 054	122	-
Sous- total	**3 292**	**3 170**	**122**	-
Contenus éditoriaux	-	-	-	-
Location de véhicules	2 870	1 719	1 151	-
Autres	13 449	12 993	456	-
Loyers	6 565	2 284	4 281	0
Total	**26 176**	**20 166**	**6 010**	**0**

Engagements reçus

Les engagemens reçus de Solocal SA s'élèvent à 112m et correspondent aux ventes non parues.

Compte personnel de formation – CPF

Solocal SA n'a pas fait d'engagement de financement en interne du CPF, il n'existe plus d'engagement pour la Société.

5.4 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

L'information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier clairement la situation d'un membre du conseil d'administration.

5.5 - Effectifs

	2019	2018
Cadres	1 965	2 170
Agents de maîtrise et techniciens	1 288	1 415
Employés	1	1
Total	**3 254**	**3 586**

Selon le règlement ANC 2016-07, l'effectif moyen à retenir est celui défini par l'article D123-200 du Code de commerce, soit la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile liés à l'entreprise par un contrat de travail.

5.6 - Entreprises liées

Les principaux postes du compte de résultat concernant les opérations réalisées avec Solocal Group, actionnaire majoritaire de Solocal SA, ou avec les autres entreprises liées, sont détaillés ci-après.

(en K€)		Entreprises liées			
Compte de résultat		**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Produits					
Ventes de prestations de services		16215	11 543	9 681	2 799
Ventes d'espace publicitaire					
Refacturation de services		3 941	3 874	2 482	2 563
	TOTAL	**20 156**	**15 417**	**12 163**	**5 362**
Charges					
Mise à disposition de personnel			-3 319		0
Redevances	-	2 600	0		0
Sous-traitance	-	7 899	-24 923	-31 639	-16 503
Prestations de services	-	38 133	-30 251	-18 266	-14 945
Publicité, achats espaces, sponsoring	-	3 593	-1 753	-2 589	-8 244
Management fees de Solocal Group	-	1 117	-10 243	-8 629	-6 695
Autres prestations opérationnelles	-	19 418	-15 250	-17 554	-10 422
	TOTAL	**-72 761**	**-85 740**	**-78 677**	**-56 809**
Résultat financier			**504**	**8 381**	**277 915**
TOTAL		**-52 605**	**-69 819**	**-58 133**	**226 468**

Les principaux postes du bilan concernant les entreprises liées sont les suivants :

Créances (en K€)	**31/12/2019**	**31/12/2018**	**Dettes** (en K€)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
SoMS	18 271	12 021	SoMS	67	171
Solocal Group	19 528	19 092	Solocal Group	112 858	33 297
QdQ Media		0	QdQ Media	90	90
PagesJaunes Outremer	176	8	PagesJaunes Outremer	0	1 446
Mappy	471	244	Mappy	5 221	5 237
Clic RDV	10	54	Clic RDV	3 921	4 475
Fine Media	7	0	Fine Media	2 514	2 514
Orbit Interactive	17	17	Orbit Interactive	1 223	1 222
Yelster		3 387	Yelster	929	1 573
Digital to store (DTS)	8	379	Digital to store (DTS)	0	3 411
Leadformance	263	137	Leadformance		0
Effilab	7	0	Effilab	3 665	1 157
Retail Explorer		0	Retail Explorer		0
GIE	1 607	1 504	GIE	6 560	3573
TOTAL	**40 365**	**36 843**	**TOTAL**	**137 048**	**58 166**

Les prêts et comptes courants avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31-déc-19	31-déc-18
Créances :		
		0
Prêts consentis à SoLocal Group *		
Intérêts courus	0	0
Comptes courants SoLocal Group	0	0
Comptes courants d'intégration fiscale	19 522	19 092
Dettes :		
	0	0
Comptes courants d'intégration fiscale		
Comptes courants SoLocal Group	112 742	33 181
Produits : - Les produits financiers	0	730
Charges : - Les charges financières	-	-

Le compte courant avec Solocal Group a été remboursé lors de la réduction de capital par compensation de créance.

5.7 - Consolidation

Solocal SA est consolidée par intégration globale dans les comptes de Solocal Group.

5.8 - Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group, actionnaire majoritaire de Solocal SA, s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévues aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Par cette option, Solocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et les sociétés dont elle détient, directement ou indirectement, 95 % au moins du capital et qui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe. Par cette option, elle s'est également rendue redevable de l'imposition forfaitaire annuelle due par les sociétés du groupe.

Les conditions légales requises pour faire partie du groupe fiscal formé par Solocal Group étant préalablement remplies, Solocal SA a donné le 22 novembre 2004 son accord formel pour être membre dudit groupe fiscal à compter du 1er janvier 2005.

Par cet accord, Solocal SA s'est rendue solidaire du paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle et le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes, dont Solocal Group est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la filiale si celle-ci n'était pas membre du groupe.

L'intégration fiscale est régie par une nouvelle convention signée entre les parties le 8 décembre 2008, qui se substitue à celle du 28 novembre 2004. Solocal SA détermine son impôt suivant les mêmes règles qu'elle aurait appliquées si elle n'avait pas fait partie du groupe d'intégration fiscale.

5.9 - Evénements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la crise actuelle liée au Covid-19, la société a pris toutes les dispositions pour faire face à la situation. Cette crise entraine des décalages importants d'activité tels que décrits dans le rapport financier semestriel du groupe Solocal publié en juillet 2020.

Du fait de la crise Covid, Solocal Group a été contraint de suspendre le paiement de ses coupons obligataires de mars 2020 et juin 2020 et d'engager des discussions avec ses créanciers obligataires afin de préserver sa trésorerie et de sécuriser sa situation financière. La société Solocal SA a sollicité du Président du Tribunal de Commerce de Nanterre une procédure de conciliation en avril 2020 pour lui permettre de faire face aux difficultés résultant de la crise sanitaire.

Afin de faire face aux besoins de trésorerie du groupe pendant la crise sanitaire, le Groupe a bénéficié du dispositif d'activité partielle et du report de paiement du loyer du deuxième trimestre de Citylights 2. Une restructuration financière du Groupe a été votée lors de l'Assemblée Générale du 24 juillet 2020.

Celle-ci permet au Groupe et à la société Solocal SA de faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

Les opérations de restructuration financière du Groupe ont été réalisées sur la base d'une évaluation réalisée par le cabinet Finexsi Expert & Conseil Financier et désigné par le conseil d'administration. Dans ce cadre, la valeur d'entreprise selon la méthode du DCF après restructuration ressort en valeur centrale à 851,6m€.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette du fonds de commerce de Solocal SA s'élève à 1 346,4m€ ; cette valorisation sera revue au 31 décembre 2020 afin d'intégrer les conclusions de l'analyse réalisée par le cabinet Finexsi et les conditions de marché à date. L'évolution défavorable de cette valorisation est la conséquence de la crise Covid ayant débutée mi-mars 2020.